

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED ADM et PUBL La Chaux-de-Fonds: Parc 103 161 réd (039) 310 88 161 adm et publ (039) 310 87 CCP 23 513 - Lausanne: Saint-Pierre 1 161 (021) 22 65 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 161 (022) 32 42 40 CCP 17 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 - 3 mois Fr 11 - 6 mois Fr 22 - 1 an Fr 44 - LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Billet fribourgeois: Députés, à vos sièges

Lors de la prochaine session du Grand Conseil, les députés auront à se prononcer sur l'octroi d'un crédit supplémentaire de 149 174 fr. 90 pour la construction de l'école ménagère agricole de Grangeneuve. Leur pouvoir de décision sera d'ailleurs purement illusoire, puisque ce montant est déjà utilisé, la construction terminée et l'école en fonction. Ajouté au crédit initial de 1 622 500 fr., cela fera un total de 1 771 674 fr. 90 pour cette école destinée à recevoir 24 (vingt-quatre) filles de gros paysans, fribourgeois ou non, qui d'ailleurs n'ont aucune envie d'y aller.

Voilà la dette de prestige que M. Torche et l'ancienne majorité du Grand Conseil ont léguée à la postérité. Quant aux frais d'exploitation, il est difficile d'en évaluer le montant exact. Le budget de 1968 prévoit un montant net de 149 000 fr. à quoi il faut ajouter une partie des 288 000 fr. que les internats de Grangeneuve coûtent à l'Etat, car contrairement à la plupart des internats du canton, ceux de Grangeneuve ne reçoivent de

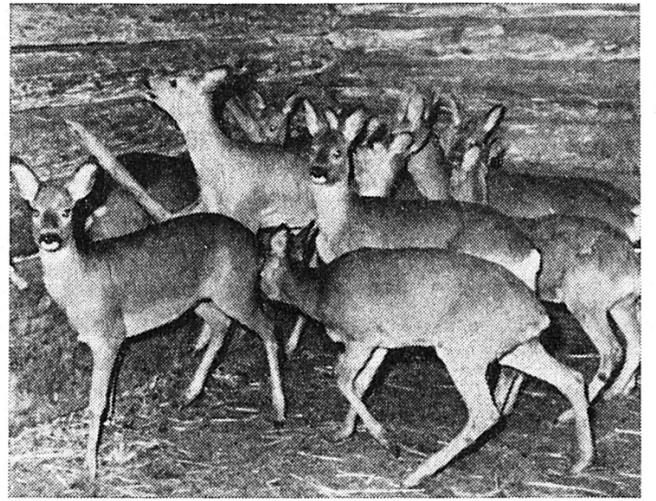
leurs hôtes qu'un peu plus de la moitié de ce qu'ils coûtent.

Quand on sait qui va dans cette école, à quel point l'Etat est à cours d'argent lorsqu'il s'agit de la construction des écoles secondaires inférieures ou supérieures et l'état souvent misérable dans lequel fonctionnent les écoles ménagères ordinaires, on ne peut que s'indigner du gaspillage auquel on s'est livré là. Le seul aménagement des abords de ce palais avec chapelle et chambre pour l'aumônier a coûté 123 220 fr. Où est l'utilité de tout cela? Une jeune fille de 17 ou 18 ans sait-elle si elle épousera un paysan? La façon de tenir un ménage de paysans ne tend-elle pas à ressembler de plus en plus à celle d'un autre ménage? Nous avons là la preuve que ce canton est géré avant tout comme une république agricole au service des gros propriétaires terriens. Et ce n'est pas la seule. Le barème agricole en est une autre.

Un autre épisode de cette session sera la nomination d'un conseiller aux Etats. François Nordmann a déjà fait

ici le tour de la situation. Le nom des candidats officiels n'est toujours pas connu. Les radicaux hésitent entre MM. Nussbaumer et Zehnder. Chez les conservateurs, on se bouscule au portillon. En dehors de MM. Hayoz et Roulin, un des noms fréquemment cités dans les milieux bien informés est celui de M. Pierre Musy. Le colonel que vous savez. Certes, ce n'est pas le temps qui doit lui manquer de s'occuper des affaires de la république, ses gloires et ses qualités de boabeur et de cavalier ne sauraient être mises en doute, pas plus que ses moyens de gérer sainement le F.-C. Fribourg, mais de là à voir en lui un homme d'Etat, il y a un fossé qu'aucune recrue ne saurait franchir. Et pas même un commandant de corps. Le Parti socialiste décidera de son attitude en temps opportun. Espérons de toute façon que ce soit un civil qui l'emporte. Ce serait plus rassurant pour les oreilles sensibles du Palais fédéral. D. C.

Ils souffrent aussi de la haute neige



Les chevreuils ont la vie dure dans la neige haute de plusieurs mètres: ils s'y enfoncent et ne parviennent à bouger que par des efforts extrêmes. Sans l'aide qui leur parvient de la part des hommes, l'hiver serait pour ces animaux un ennemi sans merci. Ainsi, ces derniers jours, treize chevreuils bloqués auraient trouvé la mort si deux amis des animaux de Beatenberg ne les avaient sauvés et ne les avaient abrités dans une étable (notre photo). Dans deux mois (quand les masses de neige auront disparu) ils seront remis en liberté.

NOUVELLES SUISSES

Autoroutes: 34 km. de plus en 1968

Le Conseil fédéral a approuvé mercredi le programme de construction des routes nationales pour 1968. En francs, le volume des travaux reste le même, la part de la Confédération se montant toujours à 700 millions de francs. En kilomètres, la réalisation sera plus modeste qu'en 1967: 46 km. environ (dont 34 de véritables autoroutes) pourront être mis en service, contre 94 km. (dont 48 km. d'autorou-

tes) en 1967. Le programme de construction pour 1968 et le programme pluriannuel 1968-1970, adoptés mercredi par le Conseil fédéral, correspondent en général au programme à long terme arrêté le 15 août 1967. Il y a cependant quelques modifications. C'est ainsi que pour le tronçon Veveyse-Rennaz, la durée de construction a été prolongée d'une année à une année et demie.

Personnel fédéral: Augmentation décidée

La décision du Conseil fédéral concernant l'augmentation du salaire réel des fonctionnaires fédéraux a été connue mercredi. D'entente avec les syndicats (qui, au départ, réclamaient 10%), le gouvernement proposera aux Chambres une amélioration de 6%, accompagnée d'une hausse des gratifications, des allocations sociales et des rentes de veuves. Ces majorations devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1969. Une compensation serait toutefois déjà accordée pour le deuxième semestre de 1968. Les dépenses supplémentaires résultant de ces décisions se chiffrent à 190 millions de francs par an.

Davos: La dernière victime découverte

Avec la découverte du corps du commerçant allemand H. Oldenburg, mercredi matin, toutes les personnes disparues sous les avalanches dans la région de Davos ont été retrouvées et le nombre des morts s'établit définitivement à treize.

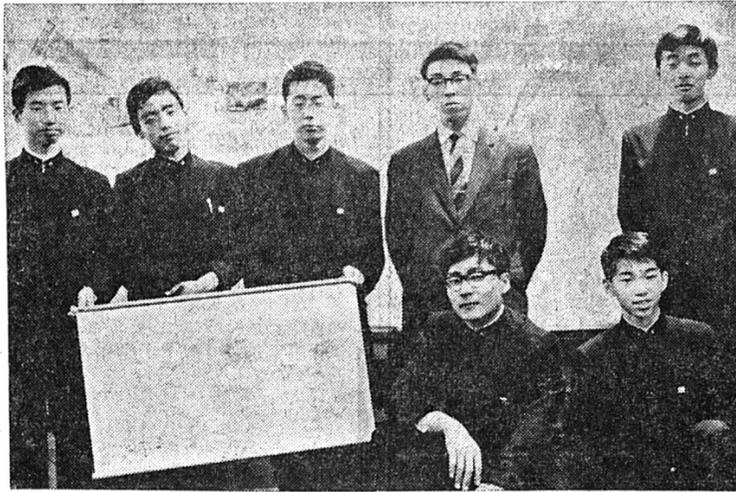
Les deux écoles de sous-officiers de Coire, qui ont pris une part active aux recherches, ont achevé leur tâche mercredi soir et regagneront leur caserne ce matin.

Les routes étant de nouveau ouvertes dans le haut de la vallée de Davos, on travaille maintenant au déblaiement de celles du bas de la vallée, en direction de Monstein, et des vallons latéraux. Les travaux sont difficiles. Sur la voie ferrée Davos-Filisur, quelques jours se passeront encore avant la fin du déblaiement de la neige. Les hameaux de Dischma et de Monstein doivent être ravitaillés au moyen de chenillettes. Les autorités du district de Davos ont lancé une collecte en faveur des victimes des avalanches.

Espionnage aux Grisons

Une enquête menée par la police fédérale en collaboration avec la police cantonale des Grisons a permis d'établir que le service d'espionnage de la République démocratique allemande, notamment la «Hauptverwaltung für Aufklärung» du Ministère de la sûreté d'Etat, s'est efforcé d'introduire des agents d'espionnage camouflés dans des sociétés anonymes de la place de Coire, contrôlées par un ressortissant allemand, domicilié temporairement dans cette ville, recruté et utilisé à cet effet par ledit service. Sous le couvert d'engagements légaux à Coire, ces agents devaient pouvoir se livrer sans risque à un service prohibé de renseignements tant en Suisse qu'à l'étranger. Pour atteindre ce but, le service d'espionnage de la RDA a envoyé plusieurs fois en Suisse un officier traitant, sous de fausses identités. Bien que les plans à long terme de ce réseau d'espionnage n'aient apparemment pu être réalisés, selon le résultat de l'enquête préliminaire de la police, la procédure ouverte contre ce ressortissant allemand est poursuivie.

Le Japon écoute la Suisse



La «Voix de la Suisse», émission du Service suisse des ondes courtes, est bien accueillie par les jeunes Japonais! A l'occasion d'une exposition, le club de radio de la Gakushuin High School de Tokyo a organisé une enquête parmi les élèves de cette école. Elle a révélé que 10% des lycéens écoutaient l'émetteur helvétique, ainsi placé au premier rang des stations de radio européennes. Notre photo: le club de radio qui a organisé l'enquête.

Cela s'est passé dans notre pays

Davos: Obsèques



Les obsèques des victimes des avalanches du week-end passé se sont déroulées mardi à Davos (notre photo).

A PROPOS DU STATUT LAITIER.

Le projet de révision de l'arrêté sur l'économie laitière a été examiné par la Commission consultative pour l'exécution de la loi sur l'agriculture, que préside M. Barrelet, conseiller aux Etats. Les mesures à prendre ont donné lieu à des avis divergents. Le projet sera examiné une nouvelle fois par l'administration, puis très prochainement par le Conseil fédéral, avant d'être remis aux Chambres.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Selon les prescriptions de l'ordonnance du 26 août 1958 sur l'encouragement de la conservation des monuments historiques, le Conseil fédéral était jusqu'à ce jour seul compétent pour l'octroi de subventions fédérales en la matière. Sur proposition du Département de l'intérieur, le Conseil fédéral a décidé de modifier l'article 2, alinéa premier de l'ordonnance, en ce sens que dès le 1^{er} janvier 1968 sont compétents pour l'allocation de subventions dans le domaine de la conservation des monuments historiques: jusqu'à 100 000 fr.: le secrétariat du Département de l'intérieur d'entente avec l'Administration des finances; de 100 000 fr. à 500 000 fr.: le Département de l'intérieur d'entente avec le Département des finances et des douanes; au-dessus de 500 000 fr.: le Conseil fédéral.

BEX: Tué par des wagons.

Mercredi matin, en gare de Bex, cinq employés d'une coopérative poussaient un wagon sur une voie du quai de chargement quand survint une rame de deux wagons sur une voie parallèle rejoignant la première voie. Le wagon de tête bouscula M. Lucien Talon, 54 ans, habitant Bex, qui fut coincé entre deux wagons et tué sur le coup. Un autre employé, qui a des côtes fracturées et des lésions internes, a été hospitalisé à Aigle.

BULLE: Procès du plastiqueur. — Mercredi s'est ouvert à Bulle, devant la Cour du premier ressort, le procès de Roland Moret, âgé de 22 ans, qui s'est rendu tristement célèbre l'an dernier. En janvier 1967, il avait en effet volé des explosifs à l'arsenal de Bulle. Au mois de février, il écrivait une lettre de menace au directeur d'une banque de cette ville, exigeant une somme de 40 000 fr. à verser en un lieu et à une heure fixés, faute de quoi malheur lui arriverait, à lui, à sa famille et à une partie de la cité de Bulle qu'il ferait sauter. Moret fut arrêté au moment où il s'emparait d'une serviette déposée dans une forêt, entre Bulle et La Tour-de-Trême. Relâché au mois d'avril, Moret allait dans la nuit du 3 au 4 juin, faire sauter — en partie — un immeuble locatif de six appartements à la rue des

Agges, à Bulle, où se trouvait notamment la famille Leiser, dont la fille Gisèle avait rompu ses fiançailles avec Moret à la suite de l'affaire du chantage de février. Cette jeune fille devait décéder le 4 juin de ses blessures et plusieurs autres personnes furent également contusionnées, mais sans grande gravité. L'immeuble dut être démolit. Le jugement sera rendu jeudi soir.

CONSEIL FÉDÉRAL ET OCDE. — Le Conseil fédéral s'est occupé dans sa séance de mercredi du récent rapport de l'OCDE consacré à l'économie suisse. Comme certaines recommandations de ce rapport sont peu conformes à la politique suivie par les autorités suisses, le Département fédéral de l'économie publique a été chargé de rédiger un commentaire qui fera l'objet d'une nouvelle discussion.

SOLEURE: Dépassement mortel.

Une automobile qui dépassait un camion dans un tournant, mercredi matin à Riedholz (SO), s'est trouvée brusquement en face d'un autre camion survenant en sens inverse. Coïncée entre les deux poids lourds, la voiture fut littéralement coupée en deux. Sa conductrice, M^{me} I.-E. Vuichard-Koller, 28 ans, domiciliée à Niederbipp (BE), a été tuée sur le coup.

BERNE: Réorganisation du DMF.

La loi fédérale du 5 octobre 1967 modifiant l'organisation militaire prend effet aujourd'hui 1^{er} février 1968. Ainsi, la réorganisation du Département militaire fédéral, élaborée au cours des années 1965 et 1966 par une commission d'experts, puis mise au net par le DMF, proposée par le Conseil fédéral et enfin approuvée par les Conseils peut être mise à exécution.

CHIASO: Accalmie.

Après les dispositions plus sévères prises pour l'entrée en Suisse de Siciliens victimes des tremblements de terre, la situation se normalise à Chiasso. On apprend mercredi au Département fédéral de justice et police que le nombre quotidien des entrées n'était plus que de 20 à 25. En outre, un millier de Siciliens ont traversé la Suisse en transit pour se rendre dans d'autres pays d'Europe occidentale.

SION: Un juge démissionne.

Le président du Tribunal II Sion-Sierre, M^e J.-C. Haenni, juge instructeur, vient de faire parvenir au Tribunal cantonal à Sion une lettre lui demandant de le démettre de ses fonctions. La Cour cantonale sera appelée, dans sa séance de jeudi, à se prononcer sur cette démission.

Maison du Peuple
LA CHAUX-DE-FONDS

Vendredi 2 février, à 20 h. 15

Loto du Cercle ouvrier

Carte à Fr. 10.— valable pour les vingt-cinq premiers tours — Carton au vingt-cinquième et au dernier tour

RIGOLET	GALLI	RENAUD	HUGGLER	HUGUENIN	SGUALDO	REINHARD	TURLER
PELLETIER	Patinoire des Mèlèzes - La Chaux-de-Fonds SAMEDI 3 FÉVRIER 1968, A 20 H. 30 Championnat suisse ligue nationale A Prix d'entrée: Adultes Fr. 4.50; étudiants et militaires Fr. 2.50; enfants Fr. 1.50; tribunes Fr. 2.— Location: Grisel Tabacs Léopold-Robert 12, Graf Tabacs, Serre 79, Sandoz magasin de tabacs des Forges et à la buvette de la patinoire.						CHEVALLEY
CURCHOD	JEANNIN	STAMBACH	DIETHELM	POUSAZ	DUBOIS	BERGER	

Héritiers d'une tradition d'horloger-bijoutier-orfèvre, nous avons le privilège de célébrer cette année le centième anniversaire de la fondation de notre bijouterie. Créé, il y a aujourd'hui 100 ans, par la famille RICHARD, notre magasin espère pouvoir vous proposer encore longtemps ses bijoux, ses créations, les montres de qualité, l'orfèvrerie réputée, etc. Notre choix, notre expérience, les justes prix ainsi que la rectitude que nous apportons à traiter nos affaires nous ont valu votre pratique, votre confiance et votre fidélité! Nous vous en remercions et nous vous donnons rendez-vous tout au long de cette année du jubilé.

A bientôt donc!



BIJOUX - JOAILLERIE - ORFÈVRERIE ARGENT MASSIF - HORLOGERIE - ÉTAINS
AV. LÉOPOLD-ROBERT 57 LA CHAUX-DE-FONDS

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Truites et brochets vivants
Filets de perches
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
Cabillauds
Cuisses de grenouilles
Moules
Escargots
Champignons de Paris frais
Beaux poulets de Houdan frais
Beaux poulets hollandais frais le kilo, 6.50
Beaux petits coqs du pays
Belles poules
Beaux lapins frais du pays
Civet de chevreuil

Se recommande:

F. MOSER
Tél. (039) 2 24 54
On porte à domicile

La Fabrique d'Ebauches du Landeron
ATELIER DE LA CHAUX-DE-FONDS

cherche quelques

■ **mécaniciens régleurs de machines**

comme chefs de groupe

■ **personnel féminin de fabrication**

pour ébavurage et visitage d'ébauches (travaux propres)

(Suisse ou étrangers avec permis C ou frontaliers)

Entrée immédiate ou date à convenir.

Faire offres au bureau de l'atelier, rue du Crêt 7, ou téléphoner au No 039/3 25 21.

Cher époux et papa, toi qui fus notre guide sur la terre
Tu nous quittes, nous laissons seuls en une immense douleur,
Tu as vaillamment supporté le séjour des misères,
Dors en paix maintenant, au ciel et dans nos cœurs.
Nous t'avons tant aimé
Ton souvenir si cher sera notre seul bonheur
Sous le regard de Dieu le revoir sera doux!

Madame Jean Rothen-Allemann, à Couvet;

Madame et Monsieur Roger Guye-Rothen et leur fils Jean-François, à Couvet;

Monsieur et Madame Jean-Pierre Rothen-Dubois, à La Chaux-de-Fonds;

Monsieur et Madame William Rothen-Schnetzer et leurs enfants, à Lausanne;

Monsieur et Madame Maurice Rothen-Dupraz et leurs enfants, à Genève;

Madame veuve Charles Rothen-Berthoud et ses enfants, à Saint-Imier et à Copenhague;

Madame et Monsieur René Peçon-Allemann, au Locle;

Madame Elise Allemann, au Locle;

Monsieur et Madame Arthur Allemann-Loeffel, à La Chaux-de-Fonds;

Madame et Monsieur Auguste Grobéty-Allemann, à Nidau,

ainsi que les familles Meyer, Bittel, Cattin, Bauer, Allemann, Brunner, Meier, Kaufmann, parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur cher et regretté époux, papa, grand-papa, frère, beau-père, beau-frère, oncle, cousin et ami

Monsieur

Jean-Paul ROTHEN-Allemann

facteur retraité

que Dieu a enlevé à leur tendre affection dans sa 82^e année, le mardi 30 janvier 1968, à 2 h. 30, après quelques jours de souffrances supportées avec beaucoup de courage et de résignation.

Couvet, le 30 janvier 1968.

Que votre cœur ne se trouble point, croyez en Dieu et croyez en moi.
Jean 14, v. 1.

L'enterrement aura lieu à Couvet le jeudi 1er février 1968, à 13 h. 30.

Culte au domicile, rue Saint-Gervais 43, à Couvet, à 13 h.

coop -o- loisirs

présente en collaboration avec le CEO
jeudi 1er février, à 20 h. 15
à la grande salle de la Maison du Peuple
La Chaux-de-Fonds

DÉMESURÉE SIBÉRIE

DE LA STEPPE A LA LUNE

par **CLAUDE MOSSÉ**

reporter bien connu de la radio et de la TV romandes

Entrée: Fr. 4.—
Location à la Cité du Livre, Léopold-Robert 41 et le soir à l'entrée.
Bon Coop-loisirs No 7 validé Fr. 1.—

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du Marché tél 2 33 72.



Grand choix de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

SERRE 81
Tél. (039) 2 12 31

VON GUNTEN



65 pièces en stock
Qualité suisse
dès Fr. 265.—

VON GUNTEN

Av. Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 2 38 03

PRÊTS



Banque EXEL
Discrets
Rapides
Sans caution

Ouvert le samedi matin

Avenue Léopold-Robert 88
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 3 16 12

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64

ARNOLD WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

Editorial

Relever la tête

Depuis quelque temps, l'opinion publique européenne s'inquiète de la mainmise américaine sur nombre d'entreprises de l'Ancien-Monde. En effet, il ne se passe guère de semaine sans que la presse se fasse l'écho d'une reprise par l'un des géants de l'On-Sam. La Suisse n'échappe pas plus à cette évolution que le reste de l'Europe.

Certains événements ont toutefois sensibilisé l'opinion ces derniers temps. Le cas d'une entreprise allemande, Braun, reprise par la firme américaine Gillette, est caractéristique à cet égard. La reprise conclue, Gillette lance, en effet, un emprunt sur le marché européen en vue de trouver, en Europe, les capitaux nécessaires à cette reprise, 50 millions de dollars.

Cette technique, si elle est l'expression d'une logique capitaliste rigoureuse n'en est pas moins désagréable à constater, même pour les capitalistes européens. La couleur est quelque peu difficile à avaler. Or, ce qui se passe en Allemagne, la Suisse vient de le vivre également. C'est ainsi que l'entreprise Burlington Ind. rachète la maison suisse Schappe S.A. et lance quelque temps après, comme la maison Gillette, un emprunt sur le marché suisse qui lui permettra de régler le prix d'achat et d'effectuer des investissements nouveaux.

Comme l'a démontré en outre la panique des milieux financiers et industriels genevois lors de l'aventure de la SIP, dont un groupe inconnu — il s'est révélé plus tard qu'il s'agissait d'un groupe suisse — tentait par la voie de la bourse de prendre le contrôle, le capitalisme se montre même s'il le désire dans la quasi-impossibilité de se défendre contre des tentatives de reprise.

Depuis qu'est sorti de presse le livre de J.-J. Servan-Schreiber, il n'est plus question que du « défi américain ». L'optimisme serait de rigueur, si, de part et d'autre, l'aventure n'était considérée que comme un défi. Le défi invite la réplique, le réveil. Or, l'Amérique n'est pas en train de défier l'Europe, elle la gobe œuf par œuf pour pondre ensuite de jolis poussins et l'Europe se frotte les yeux comme sortant d'un long sommeil.

L'Europe détient pourtant les clefs de son avenir; elle est capable de redresser la tête, de trouver les moyens financiers et les hommes capables de lui donner le dynamisme nécessaire. L'Europe devra cependant jeter ses regrets du passé sur le bas côté du chemin, briser le carcan de traditions dépassées — ce qui ne signifie pas renoncer à l'humanisme qui la caractérise — et saisir que seule l'union fait la force, autorise la survie.

Le socialisme aura alors un rôle essentiel à jouer dans cette évolution économique car il est seul à permettre, par le jeu de la démocratie économique qu'il réclame, l'association de l'homme à l'économie et de maintenir les valeurs humaines dans la civilisation du gigantisme qui sera celle de nos enfants, si elle n'est déjà la nôtre.

PIERRE WYSS-CHODAT.

Les buts de la planification

La planification est une notion très vaste qu'il est difficile de définir en quelques mots. Il nous a paru intéressant de publier des descriptions tirées de trois sources différentes :

- le programme d'action du Parti socialiste suisse ;
- l'ouvrage « Pour une Démocratie économique » du Club Jean Moulin.
- la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

Définir les objectifs et les priorités

Le Parti socialiste suisse dans son programme d'action pour les élections nationales de 1967 s'est efforcé de définir ce qu'il entend par une planification démocratique dans un système économique tel que le nôtre.

Cette planification comporte :

- le développement systématique des forces productrices du pays ;
- un inventaire des besoins collectifs ;
- la détermination des objectifs et des priorités.

Le programme d'action donne davantage de précisions sur ce qu'il faut entendre par planification démocratique dans le chapitre consacré à la planification économique. Cette planification doit répondre aux buts suivants :

- a) accroître la productivité de l'économie suisse ;
- b) définir les objectifs de la croissance économique et permettre une meilleure répartition des investissements ;
- c) rendre possibles la discussion démocratique des principales options du plan et un choix entre ces options ;
- d) réduire l'écart de niveau de vie entre les diverses couches sociales ainsi qu'entre les diverses régions ;
- e) soustraire aux seules décisions de l'économie privée les conséquences économiques et sociales du progrès technologique.

Le conflit entre l'intérêt de l'individu et celui de la collectivité

Voici quelques réflexions d'un groupe de travail de la CFTC (CFDT), publiées dans l'ouvrage « Pour une Démocratie économique » (Club Jean Moulin, Ed. Le Seuil) :

«... Des pénuries essentielles (logement, éducation, service de santé, organisation des loisirs, équipements sociaux, moyens de communication) et des inégalités fondamentales (des chances et des revenus) entre groupes sociaux, entre régions, peuvent subsister dans une économie riche ; elles peuvent même s'accroître avec une croissance rapide, si la société se laisse guider par la pure logique du marché. Quels que soient les moyens que se donne une société démocratique pour maîtriser son développement, elle ne peut les faire accepter que si les buts qu'elle se donne sont clairement dégagés et ressentis comme prioritaires par la majorité des citoyens. Le conflit n'est pas seulement entre classes, entre régions ; il est au sein de chaque homme, entre les besoins du citoyen, liés au développement d'une collectivité et les désirs de satisfaction immédiate du consommateur... »

Répondre aux exigences de l'avenir

«... Le plan est plus simplement l'instrument du développement économique et social. Comme tel, il joue — plus ou moins — un triple rôle :

- révélateur des manques (quantitatifs et qualitatifs, réd.) d'une société et des exigences de l'avenir, à charge pour les instances politiques de l'orienter dans le sens souhaité ;
- traduction d'un projet collectif aux incidences multiples sur les conditions et le genre de vie ;
- atout pour réaliser une croissance plus forte et plus continue, grâce à l'ensemble des mesures qu'il propose ou qu'il met en œuvre, grâce à la prise de conscience qu'il provoque des impératifs du développement chez tous les agents économiques... »

«... Pour que l'élaboration du plan se démocratise, il importe donc de parvenir à une claire formulation des choix proposés à la nation et à ses divers représentants. Le projet ou les projets de développement doivent inclure toutes les grandes décisions à incidences économiques, financières ou sociales, aussi bien celles relatives à la défense ou à l'aide aux pays en voie de développement, que celles concernant l'évolution de la consommation ou de la durée du travail. Ce n'est qu'à cette condition que sera sauvegardée la cohérence, et, par conséquent, les chances de réalisation du plan. »

Modifier la structure sociale et économique

Enfin, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, dans son rapport E4/1965, a donné une définition de la planification dans une économie de marché :

« La planification économique dans une économie de marché peut être définie comme un procédé à travers lequel — au moins — des tentatives sont faites :

- a) pour établir les objectifs majeurs d'une politique économique et indiquer leurs priorités relatives ;
- b) pour transformer ces objectifs autant que possible en un ensemble de buts précis, définis et quantitatifs sur une période donnée par des mesures telles que : I) évaluation des ressources productives à disposition, analyse de l'interdépendance des facteurs économiques qui s'y rapportent et examen des effets de politiques de rechange acceptables ; II) analyses et projections en termes quantitatifs des taux actuels et futurs possibles de développement de l'économie ;
- c) pour sélectionner et appliquer au vu des résultats de b et de la structure sociale et économique du pays, des mesures devant réaliser les buts du plan et les objectifs politiques.

Au moment où la nécessité d'une planification ne se pose pas seulement au niveau national, mais d'une façon urgente à l'échelon international, il serait temps que notre pays se préoccupe de ces questions dont dépend l'avenir de la Suisse. C. G.

PRODUCTION MARAÎCHÈRE :

Des directives aux producteurs

A quelques semaines d'intervalle, des directives et des conseils aux cultivateurs de produits maraîchers ont été adressés aux intéressés des cantons de Vaud et du Valais. En fonction des commentaires et des critiques formulées par certains lors des récoltes et les problèmes d'écoulement que celles-ci engendrent parfois, il est bon de rappeler qu'au début de l'année déjà, les responsables des offices de cultures maraîchères et fruitières ont informé les cultivateurs sans détour de l'optique qu'il convient d'adopter pour éviter des déboires fâcheux.

A lire les directives vaudoises pour 1968, ou les conseils aux producteurs valaisans, on a le sentiment que les responsables de la mise en valeur des fruits et légumes n'y vont pas par quatre chemins lorsqu'il s'agit de s'adresser aux producteurs... constatation réjouissante.

POUR LES PRODUCTEURS VAUDOIS : ÉVITER DES DÉBOIRES FÂCHEUX

L'Office central vaudois de la culture maraîchère prie les producteurs,

dans le cadre de notre économie libérale et de notre sens démocratique, d'observer ses directives « pour éviter des déboires fâcheux en matière d'écoulement ». Passant en revue la technique culturale, les cultures sous verre, les légumes de printemps et d'été, les légumes d'automne et de garde, les cultures par contrat, celles sous plastique, de même que le choix des serres pour les spécialistes et la commercialisation des produits, l'Office central vaudois invite le producteur, avant qu'il ne s'aventure dans les cultures maraîchères, à vérifier l'état de ses connaissances professionnelles, la surface des terres disponibles pour les cultures qu'il envisage et l'état de ses capitaux d'investissement.

Certains conseils sont valables aussi bien pour les Vaudois, les Valaisans et les Genevois, que pour les Fribourgeois du Vully et les Neuchâtelois. « Poursuivre dans les proportions actuelles (à propos de légumes de printemps et d'été) en cherchant toujours mieux à échelonner les semis et plantations, en choisissant des variétés adéquates » est en effet un conseil valable pour toute la Suisse romande. « Ne pas forcer les surfaces pour tomber dans l'excès », « ne pas sous-estimer les possibilités », « n'apporter sur le marché suisse que de la marchandise de toute première qualité... » quelques directives, parmi d'autres, sur lesquelles l'Office central vaudois de la culture maraîchère attire l'attention des producteurs.

ET LES VALAISANS ? NE PAS SE BERCEUR D'ILLUSIONS

Dans le dernier numéro de la « Terre Valaisanne », il est dit dans l'éditorial : « Nos directives pour la culture des légumes en 1968 ont été mises au point par un groupe de techniciens, producteurs, horticulteurs, commerçants qui se sont efforcés de déterminer les directions dans lesquelles la production maraîchère valaisanne pouvait se développer avec

succès. Ces conseils sont destinés à l'ensemble des producteurs mais aussi à chacun d'eux en particulier. Comme ils n'ont aucun caractère impératif, leur effet dépend essentiellement de la bonne volonté de ceux à qui ils s'adressent. »

La « Terre Valaisanne » poursuit, et il convient de mettre l'accent sur cette phrase : « Nous voudrions souligner le rôle essentiel que vont jouer les horticulteurs, producteurs de plants, dans l'application des directives. Ils sont le premier maillon de la chaîne de production, en contact direct avec les planteurs qui leur demandent non seulement des plants ou des semences, mais aussi des conseils. Souhaitons que ces derniers coïncident avec nos directives et s'inspirent de l'intérêt de l'acheteur autant que de celui du vendeur. »

Comme on le constate, les dirigeants valaisans ont utilisé d'un langage clair et direct. Il jugent indispensable de faire comprendre aux intéressés que la production de tomates, par exemple, doit être mieux adaptée aux possibilités de vente. « Les malheureuses et coûteuses expériences de ces deux dernières années ne doivent plus se reproduire. Actuellement, malgré les études entreprises, aucun débouché nouveau n'est venu élargir notre marché. Il ne s'agit donc pas de se bercer d'illusions. »

L'éditorial de la « Terre valaisanne » conclut : « Nous produisons pour le marché. Evitons les excédents qui pèsent sur le prix de toute une récolte et dont les fabriques ne savent que faire. Par contre, continuons à diversifier nos cultures pour présenter aux acheteurs la plus large gamme possible de produits. »

Le producteur est averti. Et le consommateur sait désormais qu'il existe des directives pour la culture des légumes... et que l'on ne peut que prier les cultivateurs de s'y conformer « dans le cadre de notre économie libérale et de notre sens démocratique ».

Centre romand d'informations agricoles.

Argovie: Un institut cantonal d'emprunts ?

Le Grand Conseil du canton d'Argovie s'est récemment occupé de la création d'un institut cantonal d'émission d'emprunts communaux à l'exemple de la Centrale suisse d'émission de lettres de gages. Cette proposition faisait l'objet d'une motion déposée par le Parti radical. Cet institut aurait pour tâche d'émettre notamment des emprunts destinés au financement de divers projets d'infrastructure de petites communes qui, on le sait, rencontrent souvent de sérieuses difficultés à réunir les capitaux nécessaires à cette fin. Le gouvernement avait recommandé au Parlement de rejeter cette motion et l'avait qualifiée d'irréalisable. Toutefois, le Grand Conseil a décidé par 60 voix contre 46 de renvoyer celle-ci au gouvernement pour étude complémentaire.

Les exportations suisses de fromage

Au cours de l'exercice 1966-1967, les exportations suisses de fromage à pâte dure ont atteint un total de 32 038 tonnes, ce qui équivaut à une augmentation de 4,7% par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que cette augmentation est intervenue quoique les prix du fromage d'exportation le plus important, l'emmental, aient été majorés d'environ 10% au cours de cet exercice.

La part de l'emmental dans les exportations totales, qui s'est élevée à 92,6%, n'a pour ainsi dire pas subi de modification par rapport à l'exercice précédent. Cependant, celle du sbrinz a regagné de 4,1 à 2,9%. En chiffres absolus, les exportations de cette sorte de fromage ont passé de 1263 à 976 tonnes.

Les exportations de gruyère se sont élevées à 1500 tonnes en 1966-1967, contre 1117 tonnes pour l'exercice précédent. La part de ce fromage dans les exportations totales a passé de 3,6 à 4,5%.

En raison de l'accroissement considérable de la production laitière, accroissement qui a conduit irrémédiablement à une plus forte proportion de fromage à fondre, les exportations de cette spécialité se sont élevées à 1332 tonnes contre 517 à l'exercice précédent. La plus grande partie de ce volume a pris le chemin de l'Allemagne de l'Ouest.

EXPORTATIONS VERS LA CEE

La Communauté économique européenne a été, une fois de plus, le client le plus important pour les fromages suisses à pâte dure. Alors que le 81,7% des exportations totales lui était destiné en 1965-1966, c'est le 82,5% qui a été enregistré en 1966-1967. Au sein de ce groupement économique, l'Italie et la France ont absorbé à elles seules le 75,1%.

EXPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'AELE

Les pays de l'Association européenne de libre-échange — AELE — représentent le 3% de l'ensemble des exportations de fromage suisse à pâte dure. Leur part est donc demeurée modeste (3,07% en 1965-1966). La Grande-Bretagne et la Suède sont, dans le cadre de l'AELE, nos principaux clients.

Si l'on considère les exportations de fromage par pays, pour l'exercice 1966-1967, on constate que l'Italie vient en tête avec 37,6% des exportations totales. Ce pays est suivi de la France (24,4%), de l'Allemagne fédérale (11,3%), des Etats-Unis (10,4%), de la Belgique-Luxembourg (8,9%), de la Grande-Bretagne (1,2%), de la Suède (1,1%), les autres pays représentant 5,1%.

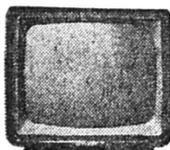
Quant aux exportations de fromage par continent, l'Europe vient en tête avec 86,3%, suivie de l'Amérique du Nord et du Sud avec 11,9%, de l'Afrique avec 1%, de l'Asie avec 0,4% et de l'Australie avec 0,4%.

ENQUÊTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN SUISSE

Le dernier fascicule de publication de la Commission suisse des cartels contient les résultats de l'enquête sur la concurrence dans les marchés des matériaux de construction. La commission relève notamment que les marchés du ciment, de la chaux, des tuiles et des briques sont caractérisés par des accords cartellaires très rigoureux à l'échelon des producteurs. Une âpre concurrence règne en revanche dans les marchés du bitume, de l'asphalte naturel et du ballast. Le marché des panneaux légers est totalement fermé à l'échelon de la fabrication et dans une grande mesure à l'échelon de la distribution, mais il sera marqué par une concurrence tou-

jours plus forte des produits de substitution. En ce qui concerne, enfin, le marché des fers de construction, la commission déclare que quatre fabricants suisses disposent sur le marché de l'acier d'armature d'un monopole de fait qui résulte de la protection douanière.

Fait intéressant à relever, l'enquête de la Commission des cartels a influencé le marché. La majorité des fabricants d'acier d'armature ont, en effet, abandonné, au cours de l'enquête leur ancienne pratique de ne livrer qu'aux membres du cartel à l'échelon du commerce, de sorte que la concurrence est désormais possible.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Jeudi 1^{er} février 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Actualités universitaires. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Réclat express. 18.20 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La Suisse de A jusqu'à Z. 20.00 Magazine 68. 20.20 Marches du théâtre. 20.30 «L'Or du Rhin», opéra, 23.10 Inf.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 «On ne s'évade pas du Camp 27», pièce. 21.30 Calendrier du souvenir. 22.00 Aujourd'hui. 22.30 Jeux du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Institut suisse de police de Neuchâtel. 16.30 Théâtre dansant. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.20 «West Side Story», extr. 20.40 Piano et orch. 20.55 Opérette. 21.10 Mus. de ballet. 21.30 Emissions grises. 22.15 Inf. 22.25 Jazz.

Vendredi 2 février 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Pages de Fr. Schubert. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Page de Fr. Schubert. 10.00 Inf. 10.05 Page de Fr. Schubert. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages de Fr. Schubert. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-neige. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Mémento sportif. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 12.55 «La Chartreuse de Parme», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Pour les enfants sages! 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Mus. champêtre.

6.20 Mélodies pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Danses pop. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Marches. 11.05 Orch. célèbres. 12.00 Mémento pour les skieurs. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 La santé par une alimentation saine. 14.30 Orch. 15.05 Conseils du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

A la TV romande

Jeudi 1^{er} février 1968

17.00 Entrez dans la ronde. 17.20 Fur unsere jungen Zuschauer. 18.15 La Flèche blanche. 18.45 Bulletin. 18.55 Rendez-vous. 19.10 Sablier. 19.25 Trois petits tours. 19.30 «Agence Intérim», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Continents sans visa. 22.10 «Les Saintes Chéries», film. 22.35 Téléjournal.

A la TV française

Jeudi 1^{er} février 1968

1^{re} chaîne. — 16.30 Jeudimages. 18.50 Chemins de la vie. 19.17 Maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Sylvie des Trois Ormes», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Palmiers des chansons. 21.45 Tour d'horizon politique. 22.05 Pour le plaisir. 23.05 Actualités.

2^e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Joé chez les fourmis. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 16 millions de jeunes. 20.30 Présentation. 20.35 Soirée policière. 20.40 «Portrait d'un Assassin», film. 22.20 Enquêtes et témoignages. 23.00 Problème des aveux et des jurés. 23.15 Feux sur l'écran. 23.50 Qui suis-je? 23.55 Actualités.

Vendredi 2 février 1968

1^{re} chaîne. — 12.30 Ouest aux deux visages. 13.00 Actualités. 15.05 TV scolaire.

2^e chaîne. — 14.00 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

Groupe de formation. — Brazil, 20 h. 30, jeudi 1^{er} février.

FRACTION DU GRAND CONSEIL.

— Conseillers d'Etat et députés sont convoqués pour jeudi 1^{er} février 1968, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

RIVE GAUCHE-PLANPALAIS.

— Margotton, samedi 3 février, dès 17 h. à 3 h. du matin.

LANCY.

— Margotton, 3 février, dès 16 h. à 2 h. du matin, au Café du Carrefour, au Grand-Lancy. Musique.

PLAN-LES-OUATES.

— Assemblée générale, lundi 5 février 1968, à 20 h. 30, Café Lavraz (anciennement Vial), route de Saint-Julien.

Renouvellement du comité. Présence de tous indispensable.

CAROUGE.

— Assemblée générale statutaire, mercredi 7 février 1968, à 20 h. 30 très précises, Café du Poids-Public, rue Saint-Joseph 27 (angle rue de la Filature).

CONGRÈS DU PSG. — Les membres du Parti socialiste genevois sont informés que la date du congrès de printemps a été fixée au samedi 30 mars 1968. Il se tiendra à Meyrin. Chacun est invité à retenir d'ores et déjà son après-midi et sa soirée.

CANTON DE VAUD

LUTRY: Soirée du parti. — Samedi 3 février 1968, à 19 h. 30, buvette de la salle de gymnastique. Menu à 11 fr. 50. Danse. Pas de tombola. Invitation à tous les membres du district de Lavaux, et à leurs amis. Inscription auprès de Pierre Gay, chemin des Toises 3, 1095 Lutry.

LUCENS. — Aujourd'hui, jeudi 1^{er} février, assemblée générale, à 20 h. 15, à l'Hôtel-de-Ville.

LAUSANNE: «La Cité universitaire de Dorigny». — Jean-Jacques Leu, rapporteur de la commission du Grand Conseil, parlera de ce sujet lundi 5 février, à 18 h. 15, à la permanence lausannoise, salle 1 de la Maison du Peuple.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS: Assemblée générale, jeudi 1^{er} février, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple. Ordre du jour important, renouvellement du comité.

VAL-DE-RUZ: Tous au congrès! — Le Comité de la section du Val-de-Ruz recommande à ses membres d'être présents au congrès du parti samedi 3 février, à 14 h. 30, à Neuchâtel.

Congrès cantonal du PSN

Samedi 3 février, à 14 h. 15, Maison du Peuple, La Chaux-de-Fonds. Ordre du jour: 1. Ouverture; 2. Appel des sections; 3. Procès-verbal des deux congrès 1967; 4. Rapports statutaires: a) du Comité cantonal, rap.: François Blum; b) du caissier et des vérificateurs de comptes, rap.: Pierre Frey; c) du groupe des députés au Grand Conseil, rap.: André Sandoz et Henri Verdon; d) du directeur de la «Sentinelle», rap.: René Meylan; e) de la Commission féminine cantonale, rap.: Jenny Humbert-Droz; f) de la Jeunesse socialiste neuchâteloise, rap.: Francis Houriet; 5. Rapport sur les élections communales de mai 1968, rap.: Rémy Allemann; 6. Propositions des sections.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Hockey sur glace

Grasshoppers n'a pas été pris au sérieux...

LA CHAUX-DE-FONDS—GRASSHOPPERS, 2-2 (0-1, 2-0, 0-1). — Buts: 7^e Probst, 28^e Reinhard, 34^e Dubois, 56^e Näf.

La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Huguenin, Sgualdo; Renaud, Huggler; Curchod, Turler, Reinhard; Dubois, Berger, Pousaz; Jeannin, Stambach, Diethelm.

Grasshoppers: Meier; Secchi, Spillmann; Muller, Berner; Thoma, Probst, H. Heiniger; Friedli, Näf, Berry.

Trois mille spectateurs. — Arbitres: MM. Märki et Brenzikofer, de Berne. Pénalités: Probst et Näf.

Il n'y a rien à dire. C'est «à la régulière» que Grasshoppers a obligé La Chaux-de-Fonds au partage des points. Certes, les Chaux-de-Fonniers se sont faits complices de ce succès (et c'est un succès) des Zurichois en prenant cette rencontre trop à la légère.

Et puis, lorsque Näf parvint à égaliser dans la dernière période, ce fut trop tard pour La Chaux-de-Fonds de commencer virtuellement à jouer... pour gagner! Il ne restait que quatre minutes, quatre minutes au cours desquelles les Zurichois sortirent leurs dernières cartouches pour garder un point chèrement acquis.

Un match nul contre Grasshoppers, et encore aux Mèlèzes! Voilà un sérieux avertissement aux Chaux-de-Fonniers. Une pareille mésaventure samedi, contre Viège, pourrait finalement coûter cher, d'autant plus que

quatre jours plus tard La Chaux-de-Fonds devra se rendre à Kloten.

Pour Grasshoppers, c'est une grande victoire. Les Zurichois se sont battus avec les moyens du bord. Et pourtant, au départ, ils connaissaient un désavantage peu enviable: un blessé, Torriani, et trois hommes malades, Kurt Heiniger, Keller et Schur. Tant et si bien que les Zurichois furent obligés de jouer à deux lignes. Mais finalement ces absences ne furent-elles pas bénéfiques au club du Dolder? Les Chaux-de-Fonniers en étaient avertis. Ils n'ont pas pris leurs adversaires très au sérieux et particulièrement lors de la première période où, si La Chaux-de-Fonds aurait pu marquer deux voire trois buts, ce fut bien Grasshoppers qui mérita finalement de mener par 1 à 0, car dans les dernières minutes il a fallu Rigolet pour que le score ne soit pas aggravé.

Par la suite, les Chaux-de-Fonniers se réveillèrent au deuxième tiers, pour retomber dans une accalmie totale au début de la dernière période. De 1-0 pour Grasshoppers, on passa à 2-1 pour La Chaux-de-Fonds après deux tiers. Puis, et alors que personne ne croyait les Zurichois capables de battre une deuxième fois Rigolet, Näf profita d'un service de Berry pour égaliser. Ce fut la grande joie chez les Zurichois et du même coup le signe d'un espoir. Les Chaux-de-Fonniers, pour les dernières minutes, eurent beau aligner Sgualdo en

attaque aux côtés de Reinhard et de Turler, rien ne changea au résultat.

La Chaux-de-Fonds a perdu un point à la manière d'une équipe qui est entrée sur la glace avec le sentiment d'avoir déjà battu Grasshoppers!... Raymond DERUNS.

Ligue A

Chaux-de-Fds—Grasshoppers, 2-2. Davos—Kloten, 1-2.

Chaux-de-Fds	19	15	2	2	90-46	32
Genève-Serv.	22	12	5	5	101-81	29
Kloten	21	11	5	5	98-67	27
Viège	20	9	4	7	55-55	22
Langnau	20	6	4	10	57-60	16
Davos	20	8	0	12	70-79	16
Grasshoppers	21	4	3	14	81-86	11
Zurich	21	5	1	15	50-107	11

Samedi: La Chaux-de-Fonds—Viège, Langnau—Grasshoppers.

EN BREF...

FOOTBALL. — Pour la coupe d'Europe des clubs champions (quarts de finale), et jouant sur son terrain, en présence de 35 000 spectateurs, Eintracht Brunswick a battu Juventus Turin, 3-2. L'arbitre suisse M. Droz dirigea parfaitement cette rencontre.

● Xamax vient d'établir son programme des matches amicaux: dimanche 4 février: Sion—Xamax; dimanche 11 février: Etoile Carouge—Xamax; samedi 17 février (si un terrain est disponible): Xamax—Zurich ou Lugano; dimanche 25 février: Xamax—Granges.

● Quant à celui de Cantonal, il est le suivant: samedi 3 ou dimanche 4 février: Payerne—Cantonal; mercredi soir 7 février: Cantonal—La Chaux-de-Fonds; samedi 10 février: Madretsch—Cantonal; samedi 17 février: Cantonal—Moutier; dimanche 25 février: Cantonal—Urania.

SKI. — Trois sauteurs suisses, Richard Pfiffner, Hans Schmid et Klaus Fluri, participeront officiellement aux Jeux olympiques en qualité d'ouvriers de piste. Seul Josef Zehnder prendra part aux concours à titre officiel. La délégation suisse de ski nordique est attendue à Grenoble le 2 février.

Kloten puni, se console à Davos

La Commission de la coupe d'Europe des champions a pris des sanctions à l'endroit de Kloten à la suite de son forfait injustifié lors du second match qui devait l'opposer à Klagenfurt. Kloten est condamné à payer la moitié des frais de déplacement de Klagenfurt. Il doit verser à ce club une somme de 1500 marks pour le dédommager des frais d'organisation du match retour prévu. Une amende de 500 marks est également infligée à Kloten par le Comité

d'organisation de ladite coupe. Un sévère avertissement lui est adressé et il doit également supporter les frais de la procédure.

C'est une lourde sanction pour Kloten qui doit cependant se consoler, puisqu'il a remporté hier soir une heureuse victoire à Davos, 2 à 1. A la fin de la deuxième période, le score était nul, 1 à 1. C'est U. Luthi qui marqua le but de la victoire, dix minutes avant la fin. A vrai dire, Davos aurait mérité un point.

Première ligue: Où en sommes-nous?

A trois semaines de la fin du championnat suisse de première ligue, deux décisions seulement sont intervenues. Dans le groupe 3, Bâle est d'ores et déjà qualifié pour les finales, alors que, dans le groupe 2, Zurich II est d'ores et déjà condamné à la relégation. La situation:

ZWINGEN. — Un motocycliste tue un cycliste. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un motocycliste soleurois, circulant complètement à gauche, à Zwingen, est entré en violente collision au carrefour de la route de Blauen avec un cycliste qui roulait correctement en direction de Laufon. Les deux hommes furent transportés à l'hôpital de cette dernière localité, où le cycliste, M. Fritz Schaefer, 51 ans, menuisier à Laufon, a succombé à ses blessures. Quant au motocycliste, son état inspire de vives inquiétudes.

En général, les peines morales sont plus utiles que les peines physiques à l'amélioration du coupable.

Groupe 1: 1. Wetzikon et Rapperswil, 13/22; 3. Rotweiss Winterthur, 14/18.

Groupe 2: 1. Uzwil, 14/28; 2. Ascona, 14/24; 3. Bellinzona, 14/18.

Groupe 3: 1. Bâle, 14/26; 2. Olten, 14/21; 3. Petit-Huningue, 15/20.

Groupe 4: 1. Bienne, 14/27; 2. Rotblau Berne, 13/21; 3. Wicki Berne, 12/19.

Groupe 5: 1. Le Locle, 14/23; 2. Fleurier, 13/22; 3. Yverdon, 13/20; 4. Genève-Servette II, 12/12; 5. Tramelan, 12/11; 6. Saint-Imier, 12/10; 7. Young-Sprinters II, 13/8; 8. Vallée de Joux, 12/5; 9. Saint-Cergue, 11/1.

Groupe 6: 1. Villars-Champéry, 11/22; 2. Forward Morges, 11/18; 3. Montana-Crans, 11/14; 4. Lausanne II, 10/12; 5. Château-d'Œx et Nendaz, 12/10; 7. Charrat, 10/8; 8. Zermatt, 10/4; 9. Leysin 11/0.

Prochains matches. — Ce soir: Saint-Cergue—Vallée de Joux. Demain: Yverdon—Le Locle. Samedi: Tramelan—Vallée de Joux; Saint-Cergue—St-Imier. Dimanche: Fleurier—Genève-Servette II. Mardi: Tramelan—Young-Sprinters II.

La servante du docteur

★

Simple histoire par Urbain Olivier

— Oui, pourquoi pas?
 — Que fais-tu par ici?
 — Je tâche de reprendre des forces; j'ai été malade et je le suis encore.
 — Ah! oui, c'est vrai: mon oncle le docteur nous a dit, il y a quelque temps, qu'il voulait t'envoyer à la montagne. Je l'avais un peu oublié. Excuse-moi.
 — Ce n'est pas nécessaire. Comment va ta mère?
 — Bien; comme les vieilles quinquennes.
 — Tu as tort de parler ainsi de ta mère, Paul. Peux-tu me donner des nouvelles de la mienne?
 — Je crois qu'elle ne va pas mal. Mon oncle avait parlé de lui faire une visite en passant chez nous.
 — Il est bien bon, ton oncle.
 — Quelquefois, oui, mais pas toujours. Suivant ce que la tête lui chante, il me fait parfois de vertes «remauffées», pour des choses de rien.
 — Eh! là-bas! cria l'un des garçons: n'as-tu pas bientôt assez causé avec ta payse? Voyons, arrive. Le village est encore à dix minutes, et nous avons soif.
 — Adieu, Elisa, dit Paul. Dépêche-toi de te guérir. Mais il te fait bon voir, et il me semble que tu es devenue bien jolie, depuis que je ne t'ai vue. Je t'en fais mon sincère compliment.
 Là-dessus, il tendit la main à Elisa, qui lui donna volontiers la sienne, bien que les propos et l'air du jeune homme ne lui laissassent pas une bonne impression. Mais pourtant il lui avait été agréable de rencontrer quelqu'un de son village. Ils avaient été ensemble à l'école et ne s'étaient pas revus depuis deux ans.

Les garçons entonnèrent un autre chant et disparurent bientôt derrière un bouquet de sapins où la route faisait un contour.
 Elisa revint, comme à l'ordinaire, seule au village. En passant devant lauberge, elle y entra, par une fenêtre ouverte, Paul et ses compagnons attablés, ayant devant eux des bouteilles et des verres. Ils venaient d'une excursion sur quelque sommité des environs, et deux ou trois d'entre eux avaient passé dans des alpages pour y voir leurs vaches. C'était une manière agréable d'employer le dimanche. Paul, qui ne demandait pas mieux que de courir ce jour-là, s'était joint à eux, bien qu'il n'eût pas de bétail à la montagne.
 Vers six heures du soir, le docteur arriva, personne ne l'attendant à ce moment-là. Paul qui le vit descendre du cabriolet vint à la rue pour le saluer.
 — Bonjour, mon oncle, lui dit-il.
 — Votre serviteur, mon neveu. Que fais-tu ici, au lieu d'être chez ta mère?
 — Nous sommes allés voir les vaches de trois amis, dans un alpage aux environs de Montaubois.
 — Tu n'as pas besoin de visiter les tiennes?
 — Non, répondit Paul en riant. Voulez-vous accepter un verre de vin?
 — Va te promener avec ton verre. Si j'ai besoin de manger ou de boire, je saurai me faire servir. Ce que tu as de mieux à faire, c'est de décamper promptement d'ici et de rentrer chez vous. Salue ma sœur ta mère. Jacquot! à sept heures précises, votre bidet sera attelé. Vous boirez quartette, mais pas plus.

— Oui, monsieur; merci.
 Tournant le dos à son neveu, et, les mains dans les poches de sa grande «chambrelique», M. Argozat se dirigea du côté de la maison Russe.
 Elisa avait eu le temps de se reposer. Elle rajusta un peu sa toilette du dimanche et descendit, quand elle sut que le docteur était là. La grosse voix de M. Argozat était montée par l'escalier, jusqu'à la chambre de la jeune fille.
 — Le docteur est chez madame Ouébe, dit Mme Russe; il compte vous voir avant de partir. Allez l'attendre au salon, où il n'y a personne en ce moment.
 — Merci, madame. Mais ne pourrais-je pas vous aider à quelque chose ici, jusqu'à ce que M. Argozat me demande?
 — Voyons: voulez-vous battre ces œufs? Il faut bien donner à ces dames leur plat doux favori du dimanche soir.
 — Oui; je vais le faire.
 Elisa retroussa ses manches, prit un tablier de cuisine pour éviter les éclaboussures, et se mit à battre les œufs avec un petit balai de brindilles de sapin écorcées. Comme elle était occupée à cela, le docteur vint à la cuisine.
 — Haha! fit-il, c'est comme cela que vous vous reposez le dimanche! très bien. Mais vous allez vous donner une palpitation.
 — Oh! que non, monsieur. Je sens que je puis le faire.
 — Voyons ça.

(A suivre)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Concours culinaire: «Flaminette 1968»

Un concours culinaire, réservée aux élèves qui suivent les cours des écoles ménagères, durant leur dernière année de scolarité, est organisé en Suisse romande sous l'égide de la Société des gaziers de Suisse romande et d'Usogaz. La finale se déroulera à Genève, le 8 février, entre les représentants des dix usines à gaz romandes (une par usine).

Hier après midi se déroulait, dans la salle de démonstrations de notre usine interville, l'éliminatoire régionale du concours. Neuf jeunes filles de 15 à 16 ans, sélectionnées à raison de trois pour Le Locle et de six pour La Chaux-de-Fonds, devaient présenter un plat préparé sur feux ouverts, soit des paupiettes de veau, et un plat sortant du four, un gâteau aux pommes. Elles se donnèrent tant de peine et firent preuve d'un tel talent que le jury, composé de M. G. Michel, président, et expert cantonal, M^{lle} C. Giroud, et M. E. Stucki, eut beaucoup de peine à départager les concurrentes. Voici le classement:

Mystérieuse Tunisie

Nous aimons bien les conférences de M. Reist. Enseignant, il a peut-être — c'est bien naturel — quelques tics de la profession, mais il en a surtout les qualités: clarté, ordre et surtout esprit didactique. Il ne faut pas attendre de ses exposés de grandes révélations, mais toujours on y apprend l'essentiel sur le pays dont il traite et on a l'impression d'avoir passé une soirée enrichissante. En demande-t-on davantage à une conférence ?

«Mystérieuse Tunisie» — c'est le sujet dont il nous a entretenus mardi soir à l'Amphithéâtre dans le cadre des conférences de la Commission scolaire — n'a pas dérogé à la règle. M. Reist nous a, d'une part, défini très soigneusement toute une série de mots employés là-bas et dont on use souvent chez nous sans trop savoir leur sens: djellaba, djebel, muezzin, souk, etc. Par la suite, de façon fort objective, il nous a conté l'histoire de la Tunisie, des Phéniciens à Bourguiba, pour lequel il fut très louangeur. Il nous fournit également des renseignements économiques et des données sur le développement actuel du pays dans plusieurs domaines, notamment l'instruction. Notre journal ayant publié de longs reportages sur la Tunisie, nous ne nous étendrons pas davantage si ce n'est pour dire que nous avons eu plaisir à entendre un professeur bourgeois reconnaître les mérites du seul pays arabe dont le régime s'apparente nettement au socialisme occidental.

N.B. — L'orateur fut présenté de façon cordiale et brève, par M. J.-P. Miéville à un auditoire extrêmement nombreux.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Le tribunal qui a siégé hier a condamné:

M. J., monteur, à 20 jours d'arrêts sans sursis par défaut, 50 fr. d'amende et 30 fr. de frais, pour infraction à la LCR et non-paiement de la taxe d'exemption du service militaire.

Il a également sanctionné diverses petites affaires, qui se sont soldées par des amendes de moins de 30 fr.

ÉTAT CIVIL

Décès

Delay née Treuhardt Jeanne-Marguerite, née le 25 mai 1885, veuve d'Albert-Henri (Nord 155).

Rutti née Cordier Marthe-Adèle, née le 13 janvier 1888, veuve d'Edouard (Hôtel-de-Ville 7 bis).

L'enfant Camarda Domenico, né le 28 janvier 1968 (Blaise-Cendrars 7).

Chronique locloise

MÈRE ET ENFANT RENVERSÉS. — M^{me} P. J., de La Chaux-de-Fonds, a dérapé avec sa voiture à la rue Girardet, hier après midi. L'auto renversa M^{me} E. Dubois, 40 ans, et son fils Pierre, 14 ans. Tous deux ont été hospitalisés, souffrant de blessures multiples.

JAMBES CASSÉES. — Deux jeunes skieurs se sont fracturé une jambe hier, en skiant. Il s'agit de J.-J. Béguin, du Crêt-du-Loclc, et de M^{lle} Bertoncini, du Locle. Tous deux ont été hospitalisés.

CARAMBOLAGE. — Trois voitures se sont heurtées hier à la rue Girardet: l'une d'elle avait freiné, mais les deux autres n'avaient pu s'arrêter à temps en raison du verglas. Dégâts matériels.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, Le Petit Monde de Don Camillo.
CINÉMA CASINO: 20.30, «Un Café».
PHARMACIE D'OFFICE Pharmacie Breguet (Dès 21 h le No 17 renseignera.)

1. Esther Zwygart, La Chaux-de-Fonds; 2. Christine Schmocker, Le Locle; 3. Françoise Bourquin, La Chaux-de-Fonds. Les autres concurrentes ont été classées exaequo au quatrième rang; il s'agit de Heidi Maurer, Monique Pochon, Marie-Louise Thommen, Dominique Vuille, La Chaux-de-Fonds; Lauretta de Bona et Christine Fatton du Locle.

A noter que les neuf cuisinières à gaz avaient été gracieusement mises à disposition des concurrentes par diverses fabriques.

A l'heure où l'on sortait du four et où l'on donnait le dernier coup de pouce aux paupiettes, les invités firent leur entrée. Nous avons noté la présence d'Eugène Vuilleumier, conseiller communal, M. Payot, président de la Commission scolaire, A. Buttikofer, directeur des écoles du Locle, accompagné de deux maîtresses ménagères de la dite ville, de MM. Huguenin et Maurer, représentants du service du gaz des deux villes etc.

Un apéritif, suivi d'un buffet froid, réunit concurrentes et invités. Les trois premières classées reçurent chacune un service à moka, les six exaequo eurent également un cadeau et toutes furent fleuries. Il ne resta plus à M^{lle} Zwygart qu'à partir à l'assaut de la cuisinière qui récompensera la reine des Flaminettes à la finale de Genève. E.M.

DÉCÈS DE M^{me} EUGÈNE BLUM. — M^{me} Eugène Blum, décédée à Paris, dans sa 88^e année, a joué un rôle important dans le développement de la fabrique d'horlogerie Ebel, dont elle a été administratrice durant cinquante ans. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

DÉCÈS DU DOYEN DES CHAUX-DE-FONNIÈRES. — M. Georges Robert, né en novembre 1870, était un solide et aimable vieillard, grand ami de la nature, et du Doubs en particulier. Horloger, il n'avait cessé de travailler qu'à l'âge de 85 ans. Il a vécu ses dernières années dans une des maisons de retraite de la rue du Châtelot. Malade, il s'est réfugié chez sa fille, où la grippe l'a enlevé à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

CARNET DU JOUR

Cinéma

PALACE: 15.00 et 20.30, «L'Homme au Masque de Cire»; 17.30, «Enrico Caruso».
EDEN: 20.30, «Les Aventuriers».
PLAZA: 20.15, «Un Certain M. Bingo».
RITZ: 20.30, «La Poursuite impitoyable».
CORSO: 20.30, «Les Grandes Vacances».
SCALA: 20.30, «Le Viol».

Divers

AMPHITHÉÂTRE: 20.00, «Danilo Dolci et nous», conférence.
GALERIE DU MANOIR: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 19.00, affiches de Georges Mathieu.
MUSÉE D'HORLOGERIE: 19.00 à 21.00, chefs-d'œuvre du XVII^e siècle.

Pharmacie d'office

Officine No 2 des Pharmacies Coopératives, Paix 72.
(Dès 22 h., appeler le No 11.)

LE SPORT, C'EST AUTRE CHOSE

Après les plus que nébuleuses explications données par M. de Werra, président de l'Association suisse de football, à la suite de l'affaire des trois internationaux, auteurs d'un acte d'indiscipline, on savait que ce dernier avait de grandes ressources dans le domaine de l'imagination. On peut, en effet, se demander si une enquête, conduite sur un incident mineur, est si complexe que la justice ne puisse pas encore se prononcer sur la plainte déposée par les joueurs. On peut naturellement se poser d'autres questions et penser qu'il faut un jeu un rôle de frein moteur. Pour le bien du sport, nous pensons que les comédies les plus courtes sont les meilleures!

Nous rappelons cette affaire au moment où une autre, qui coûtera probablement très cher, nous est à nouveau présentée d'une manière tout aussi embrouillée. On congédie l'entraîneur Foni, en prétendant que celui-ci a offert sa démission. Celui-ci nie ce fait. La solution la plus simple résiderait dans la publication de la lettre de démission du D^r Foni. M. de Werra n'aurait même pas besoin de l'accompagner de commentaires. Nous attendons donc la publication de ce document, comme nous attendons qu'on fixe l'audience de tribunal, qui devrait mettre fin à la première affaire. Le football s'en portera mieux par la suite. TAC.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE FEUILLES GRATUITES: QU'EN PENSENT MM. WOLFRATH ET SEILER?

L'Union romande de journaux a adressé à tous ses membres la circulaire suivante:

Le règlement de l'URJ prévoit, à son article 5, qu'il est interdit de publier et d'imprimer un journal ou une feuille d'annonces gratuite. La Convention 1954 entre la SSMI, la SSPL, d'une part, l'ASEJ et l'URJ, d'autre part, reconnaît l'intérêt général que présente une presse décentralisée et prend des dispositions afin d'interdire l'impression de feuilles gratuites d'annonces.

A titre exceptionnel, et aux conditions qu'il détermine, le Comité de l'URJ peut autoriser la distribution d'une feuille gratuite d'annonces si la publication de celle-ci a pour but de lutter contre une feuille gratuite non autorisée.

Votre comité, dans sa séance du 29 janvier, a décidé à l'unanimité de rappeler ces principes à tous les membres de l'URJ, ainsi qu'aux co-signataires de la Convention 1954. Il demande à chacun de respecter le règlement de l'URJ et la Convention 1954.

Ce rappel a été provoqué par l'apparition de journaux gratuits en Suisse romande. Le comité a constaté avec satisfaction que les tentatives faites en Valais avaient complètement avorté. Un autre essai, dans le Jura, sera vraisemblablement interrompu à brève échéance. De la sorte, la situation redeviendra normale dans ces deux régions, ainsi qu'elle l'est restée dans les cantons de Fribourg, de Vaud et de Genève.

En revanche, la situation sur les bords des lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne est préoccupante. L'apparition dans cette région de journaux distribués gratuitement à tous les ménages de plusieurs communes cause un préjudice à l'ensemble de la presse politique et d'information traditionnelle. Les gains réalisés par

une feuille gratuite ne peuvent en aucun cas compenser les pertes enregistrées par cette presse traditionnelle. C'est pourquoi le comité demande fermement que soit trouvée une solution conforme à la fois au règlement et à la convention en vigueur et aux décisions prises par les journaux de cette région le 21 mars 1967. Il a demandé, en outre, que le président de l'URJ et le président de la Société neuchâteloise des éditeurs de journaux réunissent au cours du mois prochain les journaux intéressés afin de mettre, au gré d'un accord général, un terme à cette situation incontestablement anormale.

Union romande de journaux

Le président: Pierre Béguin
Le secrétaire: Jacques Bourquin

NEUCHÂTEL: Vingt-cinq ans au service de l'Etat. — M. Jules Rosat, secrétaire-comptable à l'Office cantonal du travail, à Neuchâtel a célébré le 25^e anniversaire de son entrée au service de l'Etat. Le Conseil d'Etat lui a exprimé ses félicitations et ses remerciements au cours d'une réunion présidée par le chef du Département de l'Industrie.

NEUCHÂTEL: Urbanisme et RN 5. — Une des quinze commissions consultatives qui doivent donner un préavis au Conseil communal, la commission d'urbanisme, vient de se prononcer contre l'option du Conseil d'Etat concernant le raccordement de Neuchâtel à la RN 5. Cette commission est composée de neuf membres, dont la majorité est formée d'architectes.

LES BRENETS: Nouveau médecin. Dans sa séance du 30 janvier, le Conseil d'Etat a autorisé M. Boris Voulich, de nationalité espagnole, domicilié aux Brenets, à pratiquer en qualité de médecin au Centre médical des Brenets.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Conseil général de Saint-Imier

III*

Nomination de la Commission du Service de l'électricité et des eaux
Vollaert (soc.) propose W. Lehmann, P. Freiburghaus, Ch. Pachère. Rubin (lib.) présente M. Born, D. Veuve, W. Ackermann, alors qu'Haeggeli (chr.-soc.) pousse le nom de Simon-Vermot. Il faut de nouveau passer au vote puisqu'il y a un candidat de plus que le nombre de membres à nommer. Galli (soc.) demande le scrutin secret. La majorité absolue est toujours dix-neuf.

P. Freiburghaus obtient 25 voix, W. Lehmann 24, Ch. Pachère 24, Simon-Vermot 21; ces quatre membres sont déclarés élus. Au second tour, W. Ackermann a 33 voix, D. Veuve 24 et sont aussi élus. M. Born obtient 12 voix.

Décider le principe de l'organisation de la fête des promotions le samedi ou le dimanche

Se prononçant au nom du groupe libéral-paysan, Rollier demande le maintien de cette fête de la jeunesse le dimanche, comme par le passé, avec cortège en ville le matin et manifestation à Mont-Soleil l'après-midi. Le groupe socialiste laisse le vote libre, déclare M. Boillat. Celui des chrétiens-sociaux s'est déclaré pour le maintien de la fête le dimanche. Il serait éventuellement d'avis de soumettre la question au corps électoral.

Mise au vote, la proposition libérale-paysanne est approuvée par 19 voix et 18 abstentions. Quant à celle chrétienne-sociale, de soumettre la question au corps électoral, elle est repoussée par 4 voix contre 10 et 23 abstentions.

Conduite des égouts des abattoirs à la Suze. — E. Delaplace, maire, rapporte sur cette question. A la fin de 1967, cette conduite des eaux usées était défectueuse, l'eau ne s'écoulait plus normalement. Cet état de choses dure certainement déjà depuis de nombreuses années. L'orateur donne connaissance des mesures d'urgence envisagées d'après le rapport de M. J.-F. Meister, ingénieur, mais qui ne sont que provisoires. Il faudra prévoir une réfection totale de cette canalisation.

RENAN: Fracture. — En skiant aux environs du village, la jeune Micheline Monbaron, de Renan, s'est cassé une jambe et a été hospitalisée à Saint-Imier.

PORRENTRU: Promotion d'un Ajoulot à Berne. — Le Conseil fédéral a nommé chef de section à la chancellerie fédérale M. Roger Merlin, de Porrentruy. En qualité de collaborateur de M. Sauvart, vice-chancelier, M. Merlin prendra la direction du nouveau service français de traduction et assumera la coordination de ce service dans les départements.

DELÉMONT: Alerte aux familles salariées et à l'opinion publique. — Le Mouvement populaire des familles constate à nouveau une hausse importante des tarifs de la caisse de maladie sans pour autant améliorer la sécurité des assurés. Au contraire, cette augmentation favorise le renchérissement du coût de la vie et place les familles populaires à revenu modeste dans une situation difficile, provoquant une diminution de la couverture du risque, voire la résiliation pure et simple de leur assurance maladie.

Les cinquante ans d'expérience de la LAMA et sa révision en 1966 démontrent clairement que l'assuré ne jouit pas d'une sécurité valable et acceptable.

Le Mouvement populaire des familles, conscient de cette lacune, a étudié et établi un projet d'assurance généralisée en cas de maladie, d'accidents et de maternité qui répondrait aux besoins actuels.

Il serait souhaitable que l'opinion suisse prenne immédiatement conscience de cette injustice sociale et recommande l'étude de ce problème au niveau fédéral.

CHRONIQUE BIENNOISE

BIENNE: Condamnations. — Siégeant hier, sous la présidence de M. Dreier, le Tribunal de district a condamné H. Sch., 39 ans, marchand de cycles, à 10 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 4 ans pour abus de confiance et escroquerie. Le sursis est conditionné au remboursement des sommes détournées à raison de 100 fr. par mois. En outre, H. S. devra payer 235 fr. de frais.

De plus, le tribunal a condamné à 10 mois d'emprisonnement le nommé M. E., 27 ans, vendeur, célibataire, accusé d'avoir commis des attentats

Rapport sur l'incinération des ordures ménagères. — Il devrait être présenté par M. Andrié, (pab), municipal, président de la commission. En son absence pour cause de congé de convalescence, il appartient à M. F. Miserez (chr.-soc.), vice-président, de donner des compléments de renseignements au sujet de ce rapport qui a été envoyé aux chefs de groupes du Conseil général. La discussion aboutit au fait que la solution La Chaux-de-Fonds—Le Locle—Saint-Imier doit rester ouverte.

Par la voix de E. Delaplace, le Conseil municipal propose de confirmer la Commission d'étude et de lui donner toute compétence pour provoquer une entrevue avec La Chaux-de-Fonds et son président, son vice-président ainsi que son secrétaire. On pourrait alors établir un projet de contrat lequel serait soumis à l'appréciation des organes compétents cantonaux bernois pour la question des subventions. Le tout serait ensuite présenté au Conseil général. Une discussion s'ensuit, à l'issue de laquelle la manière de voir du Conseil municipal est adoptée.

Vente d'eau au Syndicat des eaux de la chaîne du Chasseral (SECH)

Il appert du rapport de M. J.-L. Favre, municipal (lib.) que la chose serait possible, mais seulement à certaines conditions. Il y aurait lieu d'établir une deuxième conduite de Cormoret à Saint-Imier, de ne livrer qu'un surplus constaté à Saint-Imier, de prévoir un raccordement du SECH à la nappe phréatique de La Heutte. En cours d'étude pourraient surgir d'autres conditions qu'il y aurait lieu d'examiner dans l'intérêt de notre commune.

Les mandataires des trois fractions proposent de voter le principe de la vente de l'eau au SECH aux conditions énumérées dont nous n'avons signalé que les plus importantes. La proposition est alors acceptée à l'unanimité.

Maintien ou suppression du spectacle de Nouvel-An à la Salle de spectacles

Le président de la Commission d'exploitation de cette salle communale, notre ami R. Receveur, donne connaissance du rapport de la commission susnommée ainsi que des comptes pour les années 1960 à 1968 en ce qui concerne les spectacles de Nouvel-An. Il ajoute que la commission ne refuse pas d'examiner la question de ces représentations sous une nouvelle forme.

Les représentants des trois groupes proposent la suppression des spectacles. Ils demandent de charger la Commission d'exploitation de faire de nouvelles propositions. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Nouvelle rue

Pour la rue actuellement en construction reliant la rue des Sapins à la rue de Champ-Meuse, la Commission d'urbanisme consultée propose la dénomination de «rue de la Pelle» et le Conseil municipal appuie cette proposition. M. Meyrat (lib.) préférerait la désignation: «rue Champ-de-la-Pelle». Cette dénomination est adoptée par 34 voix et 3 abstentions.

Divers

La route Mont-Soleil—Saint-Imier a été fermée à la pratique de la luge et du ski. M. Favre (lib.) exprime sa surprise tout comme son indignation qui sont celles de la population également. Le maire Delaplace renseigne. Légèrement ladite route ne peut être fermée à la circulation automobile, le Gouvernement bernois l'a confirmé et, pratiquement, on ne peut concilier la circulation automobile et la pratique du sport en même temps. La Commission de police a voulu éviter le risque accru d'accidents en adoptant une solution hybride. La discussion est largement utilisée sur cet objet.

Séance levée à 22 h. 55.

* Voir notre journal des 29 et 30 janvier.

à la pudeur répétés sur un garçon de moins de 16 ans. Le sursis a été accordé. Les frais que E. devra payer se montent à 190 fr.

BIENNE: Premier essai. — Un premier essai a eu lieu mardi à la Mura, installation d'incinération des ordures de la région de Bienne. Quatre camions ont apporté leur chargement — 12 tonnes — au Mooswäldli, sur le territoire de la commune de Brügg. L'installation, qui a une capacité de 60 tonnes par jour, entrera définitivement en service à Pâques.

GENÈVE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

Les communistes et les « nationaux » votent le budget des Services industriels

Lors de sa séance de mardi soir, le Conseil municipal avait à examiner le budget 1968 des Services industriels. Il l'a finalement approuvé, une majorité bourgeoise et communiste se dégageant pour rejeter les critiques socialistes et vigilantes. Il est assez rare de voir une telle majorité se former au Conseil municipal, et surtout d'entendre le Parti du travail se déclarer satisfait !

Pour leur part, les socialistes ont refusé de suivre la majorité, estimant qu'il faut d'abord régler la question des tarifs par une réforme totale des statuts des S.I. Les vigilants, quant à eux, se sont déclarés opposés au montant exorbitant du budget de construction et, pour cette raison, n'ont pas non plus voté le budget 1968.

Mais, de toute façon, tout le monde a été d'accord pour reconnaître que la situation reste grave. Comme M. Picot, conseiller administratif, l'a rappelé, il y a deux questions importantes à régler: la prolongation des concessions et la question des tarifs. Sur ce deuxième point, une commission du Conseil d'Etat et du Conseil administratif est en route. Mais, comme l'a fait remarquer le président de la Commission des finances,

M. Berner, il est tout de même curieux de voir que le Conseil municipal n'a rien à dire dans la fixation des tarifs, alors qu'il doit donner son avis sur le budget. Il est de ces contradictions qu'il faudra supprimer dans le prochain statut.

Finalement, la majorité a accepté le budget en faisant le raisonnement suivant: si ce budget n'est pas voté, la créance privée sur les S.I. risque de dépasser la créance publique; d'autre part, un refus pourrait entraîner une mise à l'écart du Conseil municipal dans la réforme du statut de la régie.

La situation est la suivante: dans les quatre prochaines années, les S.I. vont devoir investir 174 millions pour la construction. Or seuls 50% de ces dépenses pourront être couverts par autofinancement. Le reste devra être emprunté. La ville ne pourra pas avancer 20 à 22 millions chaque année. Il faudra alors se tourner vers le privé, et c'est là que le danger surgit. Comme l'a dit M. Berner: « Nous sommes alarmés ! » Mais la solution, il ne l'a pas donnée. A moins que ce ne soit l'augmentation des tarifs. On en reparlera sous peu.

C. A.

Hygiène sur les chantiers

Incident sur un chantier. — L'autre jour, les ouvriers ont refusé de reprendre le travail le matin sur un chantier de construction d'immeubles.

Motif. — Les habits de travail, les chaussures et les bottes déposées mouillées le soir précédent, étaient complètement gelés.

La cause. — L'entreprise n'avait pas prévu de séchoirs sur ce chantier ni surtout les installations de chauffage.

Conséquence. — Le patron a menacé les ouvriers de prendre des sanctions contre eux en les accusant de violer la fameuse paix absolue du travail consacrée par les contrats collectifs et par le Code des obligations.

Intervention du syndicat. — A l'appel des ouvriers, les délégués de la FOBB sont intervenus efficacement à l'encontre du patron pour l'empêcher de prendre des sanctions inadmissibles et surtout pour que les ouvriers obtiennent satisfaction par des installations justifiées.

Nous rappelons à ce sujet l'essentiel du règlement cantonal sur les chantiers qui dit notamment :

« Les ouvriers doivent avoir à leur disposition sur tout le chantier: un local couvert, fermé, éclairé, chauffable, muni d'un plancher, pour servir de vestiaire, de séchoir et d'abri contre le mauvais temps et pour le repos. » Des toilettes convenables si le

chantier est éloigné de W.-C. publics.

« Un local convenable suffisamment grand, éclairé, chauffable et muni d'un plancher pour servir de réfectoire.

« Lors de la construction de bâtiments, un W.-C. à rinçage hydraulique est raccordé à l'égout; il doit être installé dès le début des travaux et conservé jusqu'à leur achèvement. »

Les ouvriers ont donc le droit et le devoir d'exiger que ces prescriptions officielles et conventionnelles minimales soient strictement appliquées.

En cas de violation de ces prescriptions, les ouvriers ne doivent pas craindre de prendre le droit de protester en refusant même de travailler dans des conditions d'hygiène insuffisantes et pour mettre en demeure le patron de se conformer aux prescriptions édictées.

Cette action d'hygiène sur les chantiers est absolument indispensable, car elle est prioritaire à l'action de recrutement d'apprentis pour les métiers du bâtiment.

L'inspecteur des chantiers a lui aussi l'obligation de veiller très sérieusement à l'application du règlement des chantiers dont il est responsable.

En cas d'infraction, il est utile d'aviser immédiatement le secrétariat de la FOBB.

POUR ALLER A GRENOBLE

A l'occasion des Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu du 6 au 18 février 1968, la SNCF mettra en circulation, au départ de Genève, des

trains spéciaux à destination de la gare de Grenoble-Olympique et vice versa :

Genève	dép.	6.28 ¹	7.27 ¹	8.37 ²	9.20 ⁴
Domène	arr.			10.28 ³	
Grenoble-Olympique	arr.	9.09	10.09	10.36	11.52
Grenoble-Ville	arr.	9.22	10.22	10.48	12.05
Grenoble-Ville	dép.		20.12	21.30 ²	0.05 ⁵
Grenoble-Olympique	dép.	17.25			
Genève	arr.	20.05	22.49	23.36 ²	2.50

¹ du 7 au 18 février 1968

² 1^{re} classe, location obligatoire

³ pour Chamrousse, descendre à Domène pour y prendre les cars

⁴ le 6 février 1968 seulement

⁵ de la nuit du 6 au 7 à la nuit du 18 au 19 février 1968.

Le Bureau officiel de la SNCF, les gares CFF et les agences de voyages peuvent donner tous renseignements

sur ces trains spéciaux et délivrer les billets à prix réduits aux conditions suivantes:

Prix spéciaux, Genève-Grenoble, aller et retour:
Billets valables trois jours, réduction de 20%: 1^{re} classe: Fr. s. 40.—; 2^e classe: Fr. s. 26.80.

Billets valables deux jours, réduction de 30%: 1^{re} classe: Fr. s. 34.80; 2^e classe: Fr. s. 23.20.

Importante réunion des organisations non gouvernementales aux Nations Unies

Le lundi 29 janvier s'est ouverte à Genève une conférence de trois jours sur les droits de l'homme, convoquée par le Comité international des organisations non gouvernementales. En effet, les Nations Unies ont désigné l'année 1968, vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Année internationale des droits de l'homme ».

Les délégués de plus de nonante organisations non gouvernementales participent à cette conférence. L'Union internationale des Jeunes Socialistes, dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies, y a envoyé deux délégués (les camarades Christian Grobet, représentant de l'IUSY auprès des organisations internationales à Genève et François Nordmann) et trois suppléants. Cette forte délégation permet de suivre les travaux des cinq commissions qui étudient les droits civils, politiques, culturels, sociaux ainsi que les moyens de mise en application de ces droits. On peut regretter que le Conseil international des femmes socialistes n'y ait délégué qu'une représentante.

Les autorités suisses, à savoir, le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de Genève ont offert une réception officielle en l'honneur des participants à l'Hôtel Métropole, mardi après midi. P. B.

Le conflit caisses maladie—Association des médecins

Le Tribunal déboute les médecins

Sous le titre « Les syndicats n'ont pas cédé devant l'ultimatum des médecins », nous lisons dans le « Collaborateur », organe des commis de Genève, l'article que nous reproduisons ci-dessous.

En rapport avec la révision de la convention liant les caisses de maladie aux médecins, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) avait adressé une lettre aux députés dans laquelle elle protestait contre la prétention exorbitante des médecins en écrivant :

Ils (les assurés) estiment à bon droit que les dépenses énormes consenties par la collectivité pour la formation des médecins ne doivent pas permettre à ces derniers d'édifier des fortunes sur le dos des malades salariés contribuables...

C'est cette phrase qui a déchaîné l'ire de l'Association des médecins, laquelle a menacé la CGAS d'un procès si elle ne rétractait pas la phrase incriminée, jugée injurieuse pour l'honneur des membres du corps médical.

La CGAS, n'ayant pas cédé, s'est vu intenter un procès en diffamation avec une demande de dommages-intérêts de 10 000 fr.

Après deux séances de conciliation qui n'ont pas abouti, le tribunal a jugé la cause et débouté les médecins de leurs conclusions, estimant qu'il ne pouvait y avoir atteinte à l'honneur collectif d'une corporation.

Cette claque est d'importance et remet les choses à leur vraie place ainsi que les prétentions d'un certain nombre d'industriels de la médecine dont la profession est encombrée, cette constatation n'enlevant rien à l'estime que nous avons pour la conscience professionnelle, le dévouement souvent et le labeur astreignant de la majorité des membres du corps médical.

Mais qu'est-ce que ça vaut, en fait, un médecin: 100 000, 500 000 fr. par an? Ce qui est certain, c'est que si on les laissait seuls juges du revenu qui convient à leur talent, il y aurait à gager qu'ils opéreraient volontiers pour le deuxième chiffre. Mais, à ce niveau, il faudrait tripler les cotisations aux caisses de maladie que devraient payer les salariés alors que, déjà actuellement, une assurance maladie décente pour eux et leur famille coûte entre 1000 et 1300 fr par

Il faut donc bien que, par suite d'une certaine inconsistance de la Fédération des caisses de maladie, due à sa composition, nos syndicats se substituent comme force de pression et prennent sur eux le risque d'un procès pour rappeler le sens de la mesure aux disciples d'Esculape, mesure que les édiles politiques et les responsables de l'économie demandent volontiers aux syndicats de garder...

DÉCEMBRE 1967 EN CHIFFRES

MÉTÉOROLOGIE

En décembre 1967, la température relevée à l'aéroport de Cointrin s'est élevée en moyenne à - 0,2° C, chiffre inférieur de 1,7° C à la normale, cependant qu'il a été enregistré 71,8 mm. de pluie et 61,9 heures d'insolation, contre 149,6 mm. de pluie et 43,7 heures d'insolation en décembre 1966.

POPULATION

La population résidente du canton a diminué de 6585 personnes durant le mois de décembre 1967 pour s'établir à 309 613 habitants. Ce nombre comprenant 497 saisonniers; l'effectif de la population sans les saisonniers se monte à 309 116 habitants. Parmi la population résidente, 330 naissances vivantes et 223 décès ont été dénombrés au cours du mois considéré.

MAIN-D'ŒUVRE

L'effectif des travailleurs étrangers soumis au contrôle du travail dans le canton a diminué, en décembre 1967, de 8133 unités et s'établit ainsi à la fin du mois à 45 257, dont 8736 frontaliers. A la même date, on comptait 22 chômeurs complets dans le canton, contre 28 un mois auparavant.

ÉNERGIE

Les Services industriels de Genève signalent qu'en décembre, la consommation totale d'électricité s'est élevée à 98,4 millions de kWh. (décembre 1966 92,1 millions de kWh.) et celle du gaz à 5879 milliers de mètres cubes (décembre 1966 : 5048 milliers de mètres cubes).

CONSTRUCTION

Quarante-six bâtiments d'habitation (dont 23 villas) comprenant 563 logements, ont été achevés en décembre dans le canton, alors qu'en 1966, il avait été terminé, en moyenne, 445 logements par mois.

COMMERCE

L'Office cantonal des poursuites a enregistré, en décembre, 581 ventes

faisant l'objet d'un pacte de réserve de propriété et représentant un montant total garanti de 2774 milliers de francs (décembre 1966 : 704 pactes et 4500 milliers de francs).

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'effectif des véhicules à moteur immatriculés dans le canton a atteint, à la fin de décembre, 110 330 unités, dont 91 845 autos (décembre 1966 : 106 118 véhicules et 87 243 autos).

La CGTE a transporté, en décembre, 6689 milliers de passagers, contre 6704 milliers en décembre 1966, cependant que les billets et abonnements délivrés à la gare de Cornavin et au bureau de la ville des CFF représentent un mouvement de 108,1 milliers de voyageurs transportés (117,8 milliers en décembre 1966).

Au titre du trafic aérien commercial à l'aéroport de Cointrin, il a été enregistré, durant le mois de novembre, 3375 mouvements d'avions (envols et atterrissages) et 114 828 passagers, contre 3169 mouvements d'appareils et 104 750 passagers en novembre 1966.

La direction des téléphones (arrondissement de Genève) a dénombré en décembre 12 189 milliers de communications, alors que le chiffre du mois correspondant de l'année précédente était de 11 730 milliers.

Par ailleurs, les paiements (versements au comptant et virements) effectués en décembre par l'intermédiaire de l'office des chèques postaux de l'arrondissement de Genève se sont élevés à 964 millions de francs (1043 millions de francs en décembre 1966).

TOURISME

En novembre, 48 186 hôtes (41 820 en novembre 1966), dont 38 232 en provenance de l'étranger, sont descendus dans les établissements hôteliers du canton. Le total des nuitées s'est élevé à 147 258, contre 135 330 en novembre 1966.

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'indice genevois des prix à la consommation, calculé sur la base de septembre 1966 = 100, a atteint 105,7 à la fin de décembre. Il marque une progression de 3,6% par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

JUSTICE ET POLICE

L'Office cantonal des poursuites a adressé, en décembre, 5507 réquisitions de poursuite (4773 en décembre 1966). En outre, il a procédé à 12 séquestres (35 en décembre 1966).

Enfin, au cours du quatrième trimestre de 1967, il a été enregistré 61 faillites définitives, contre 44 durant le trimestre correspondant de l'année précédente.



Mémento genevois

CASINO-THEATRE (☎ 24 20 37): 20.30, dernière de «Patate», comédie en trois actes de Marcel Achard, de l'Académie française, jouée par Henri Lauriac, Irène Vidy, Denis-Michel, Jane Savigny, Jo-Johnny et Françoise Burgi.



VENTE DE BLANC LA LINIÈRE
Linge de maison
3, RUE DU RHÔNE - GENÈVE

Si vous n'avez pas reçu notre dernier catalogue, veuillez nous le demander. Nous vous l'adresserons volontiers.

GRAND MARGOTTON

organisé par la section socialiste de Lancy

Samedi 3 février 1968, de 16 à 2 h.

CAFÉ DU CARREFOUR (trolleybus 4), GRAND-LANCY

De la musique — De la gaieté — Magnifiques lots

Samedi 3 février 1968, de 17 à 3 h.

CAFÉ DU COMMERCE, rue des Eaux-Vives 21, GENÈVE

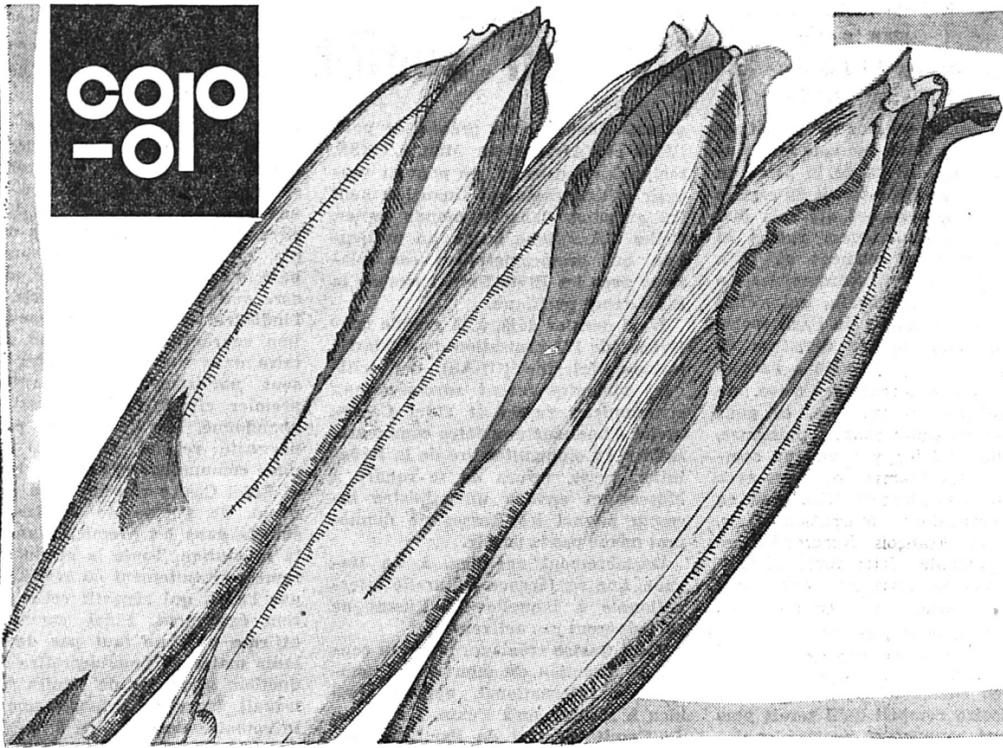
GRAND MARGOTTON

organisé par la section GENEVE — RIVE GAUCHE

Magnifiques lots — De l'ambiance — De la gaieté

(Arrêt Lac, trolleybus 2)

La Chaux-de-Fonds



COOP
-010

Un menu tout trouvé:

la livre

ENDIVES
DE BRUXELLES

— .95

et

les 100 g.

JAMBON
RESTAURATEUR

1.25

BRIQUETTE
UNION

2.80

spécialité au chocolat

(en vente vendredi et
samedi dans tous nos
magasins)

Des prix,

LARD MAIGRE
EN PLAQUES

qualité la

la livre

3.90

des timbres,

WEGGEN
AU BEURRE

la pièce

1.50

(seulement
samedi)

des points,

SANOVITA 8
fortifiant à base
de cacao

2 boîtes

4.60

au lieu de 5.60

la ristourne,

HUILE
D'ARACHIDES
COOP

la bouteille

2.75

un avantage
certain!

CHOCOLAT
ARNI

Aridor, noi-
settes, lait
3 x 100 g.

2.—

au lieu de 3.—

COOP
-010

VAUD

Lausanne propose une solution de rechange

Les 29 et 30 janvier 1966, le peuple vaudois refusait la participation cantonale au financement de l'aérodrome d'Etagnières. Comme on s'en souvient, cette décision a fait couler pas mal d'encre. Les instigateurs du référendum, ajoutons-le, ne s'opposaient pas directement au projet, mais l'issue du scrutin le compromit sérieusement, remettant tout en question.

L'épanouissement touristique de la région lausannoise et vaudoise devait forcément en subir les conséquences.

Le terrain de la Blécherette ne répond plus aux nécessités minimums des activités de l'aviation, c'est-à-dire sportive et légère. La piste actuelle pose des sérieux problèmes aux pilotes. L'Office fédéral de l'air n'a d'ailleurs prolongé que provisoirement l'autorisation de desservir cette place qualifiée de dangereuse. Après cette date fatidique, la ville de Lausanne se verra-t-elle dépourvue d'un aérodrome? C'est impensable. La Municipalité, consciente du problème, s'est alors tournée vers Etagnières, seule solution possible.

Au cours d'une conférence de presse, à laquelle participaient M. G.-A. Chevallaz, syndic, Alfred Bussey, municipal des Finances, M. Cachin, ingénieur, a présenté un nouveau projet, qui sans répondre entièrement aux exigences de l'aviation dite « charter », permettra néanmoins d'assurer le trafic régional.

Le projet initial prescrivait, selon les normes de l'OFA, une piste de 2200 m. Le nouveau plan se limitera entre 1300 et 1500 m. Cette distance pourra être adaptée dans une seconde étape. L'importance des installations techniques sera plus modeste. Cette première phase réduira notablement les dépenses qui atteindront vingt millions de francs. La subvention de la Confédération se monte à 30 %.

Il appartient maintenant au Conseil communal d'approuver ce préavis proposé par la Municipalité. Si les législatifs se prononcent en faveur de ce projet, la ville de Lausanne poursuivra l'étude des plans en détail, ouvrira une procédure d'expropriation, et envisagera le remaniement parcellaire selon les lois vaudoises de l'amélioration foncière.

Il va de soi que l'aérodrome d'Etagnières, dans son stade primaire, ne peut pas prétendre dégorger Cointtrin. Toutefois, comme l'a fait remarquer M. Freiburghaus, chef de l'aérodrome de la Blécherette, certains appareils bimoteurs (40 places) auront la possibilité d'atterrir, compte tenu de quelques restrictions d'ordre météorologique et technique.

Sauf imprévu, les travaux qui débuteront en 1971 seront achevés en octobre 1973 en ce qui concerne la première étape. On peut se réjouir de cette bonne nouvelle, non seulement dans les milieux aéronautiques et touristiques, mais aussi dans l'ensemble d'un canton qui se veut dynamique et d'avant-garde. Souhaitons que dans un délai raisonnable, Lausanne dispose d'un aérodrome digne de sa réputation.

K. Schaefer.

LES ORMONTS: Reboisement.

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de reconstitution des forêts de Meilleret-Preserman, de la commune d'Ormont-Dessus, ravagées par le feu au cours des années précédentes.

Le coût des reboisements, qui portent sur une surface de 112,3 ha., et des travaux complémentaires, est estimé à 1,3 million de francs. La Confédération subventionnera ce projet à raison de 42 %.

LES PASTEURS PROTÉGÉS (BIS)?

B.-P. Cruchet parlait fort justement, la semaine dernière, du formidable rempart de discrétion qui entourait une affaire de mœurs dans laquelle était impliqué le pasteur d'une paroisse lausannoise. Il s'interrogeait: « les pasteurs sont-ils protégés? ». On peut vraiment se le demander. Car le jugement de cette affaire vient d'avoir lieu, mais on n'a toujours pas obtenu le moindre renseignement supplémentaire.

Ouvrons les journaux, le lendemain du prononcé du jugement par le Tribunal correctionnel de Lausanne. Dans un coin, on déniché le cas du pasteur. Pas d'initiales, quelques faits

brièvement rapportés: le pasteur avait attenté à la pudeur d'une catéchumène de quinze ans, puis avait poursuivi ses agissements après la confirmation de l'adolescente. Le tribunal a souligné la gravité du cas. En effet, la jeune fille était confiée au ministre pour son enseignement religieux. Et pourtant, au bout de cet entrefilet, la sentence: huit mois de prison. Avec sursis. Interdiction de pratiquer le ministère pastoral pendant deux ans.

Par contre, on est moins discret pour l'autre affaire traitée au cours de cette audience. C'est un quart de page qui est consacré au récit circons-

tancié de la triste histoire d'un avorteur. Un pauvre bougre, qui a cédé à la volonté de sa femme (c'est elle qui a empêché tout l'argent payé par les « patientes »).

On ne se prive pas, dès lors, de détails. Prénom au complet, initiale du nom, profession...

Abstenons-nous d'entonner le refrain de l'avortement, des responsabilités sociales, etc. Mais l'interrogation de B.-P. Cruchet prend une résonance toute particulière à la lumière de ces faits. L'incognito du pasteur demeure. Il bénéficie du sursis. Dans deux ans, il pourra s'installer dans une quelconque paroisse un peu perdue. Et lutiner les petites villageoises? Et pourtant, il a commis ses actes répréhensibles sur une enfant. Cela, pendant qu'il exerçait son ministère. Il n'a même pas l'excuse d'une faiblesse passagère: il a continué, après avoir communié la jeune fille.

Et lutiner les petites villageoises? Et pourtant, il a commis ses actes répréhensibles sur une enfant. Cela, pendant qu'il exerçait son ministère. Il n'a même pas l'excuse d'une faiblesse passagère: il a continué, après avoir communié la jeune fille. Même en faisant abstraction du fait qu'un pasteur représente une société qui prétend se poser en législateur moral; même en ne touchant pas à la question de la duplicité du ministre portant un sacrement rituellement « pur » et, presque simultanément, souillant sa catéchumène; même — et surtout — en ne considérant que l'homme, et non sa fonction: pourquoi? Pourquoi cette différence de traitement entre délinquants? Pourquoi cette mansuétude qui permettra à un vilain personnage, dans un bref délai de redevenir « conducteur spirituel » de ses concitoyens? Pourquoi cette discrétion, qu'on n'a pas eue, tout récemment, à l'égard d'enseignants, par exemple, qui avaient commis la même faute? On avait vu, déjà, il n'y a guère, un ignoble médecin condamné pour attentats à la pudeur répétés sur ses patientes, pendant des années; loin d'être à tout jamais déchu de sa profession, il a bénéficié d'un interdit de quelques années seulement. Mais qu'advient-il lorsqu'un simple pékin succombe de même façon? Regarde-t-on tellement à sauvegarder sa carrière?

Il ne s'agit pas de s'acharner sur un coupable, non. Mais bien de tenir compte des conséquences diverses de la faute, selon qu'elle est commise par un membre du « vulgum pecus » ou par un homme à qui l'on confie de grandes responsabilités morales. A tout le moins, de ne pas inverser les choses, et de mettre en bonne et vraie justice, chacun sur le même pied. En attendant, les questions restent posées.

M.-H. K.

SKI NORDIQUE: Après le championnat de l'ARRS

A part Louis Jaggi, aucune révélation

LE FOND

Un petit air de bise refroidissait le plateau de Vaulion lorsque le départ fut donné aux coureurs de fond. Les premiers à s'élancer sur la piste furent les juniors et dans cette épreuve, on relèvera la magnifique prestation des jeunes d'Im Fang qui placent trois des leurs aux trois premiers rangs. Comme nous l'avons déjà dit, mis à part Louis Jaggi qui parcourut les 7 km. et demi en 27 minutes 51 secondes, on ne trouve aucune révélation.

LE RELAIS

Cette épreuve s'est courue le dimanche matin par un temps idéal. Comme il était à prévoir, c'est l'équipe de Riaz, formée de Michel Haymoz, qui réalisa la meilleure performance de la journée, Laurent Haymoz et Franco Piller, qui s'adjugea la victoire.

A part cela, pour vous situer un peu les forces en présence, si les premiers

mirent, pour les 4 x 7,5 km. les temps de 1 h. 50 minutes 54 secondes, les derniers couvrirent le même parcours en 2 h. 17 minutes 13 secondes.

LE SAUT SPÉCIAL

Le dimanche après midi se déroula l'épreuve de saut, discipline qui a beaucoup de peine à trouver, parmi ses jeunes adeptes, des concurrents de classe. Il faut quand même dire que ces jeunes n'ont pas beaucoup l'occasion de pouvoir s'entraîner sur des tremplins adéquats, mis à part les jeunes du Brassus avec leur tremplin de la Chirurgienne. Du reste, si nous reprenons le classement, nous ne trouvons aux meilleures places que des sauteurs venant du Brassus.

● ROME. — M. Kiesinger et W. Brandt, chancelier fédéral et ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, sont arrivés mercredi soir à Rome, où ils auront des entretiens politiques avec le Gouvernement italien.

LES AVENTURES DE
POPEYE
ET POUPA



A SUIVRE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Ferme position des «18» sur la Grèce

La résolution prévoyant la suspension ou l'exclusion de la Grèce du Conseil de l'Europe si un régime démocratique et parlementaire n'est pas rétabli dans ce pays, au plus tard au printemps 1969, a été votée aujourd'hui par l'assemblée.

Par ce texte mis au point à la suite de la mission d'enquête qui a été envoyée en Grèce par le Conseil de l'Europe, l'assemblée décide notamment « d'user de toute son influence pour que les référendums sur la constitution ait lieu dans les délais annoncés, c'est-à-dire au plus tard en septembre 1968, de veiller, le cas échéant par l'envoi d'observateurs, à ce que le référendum et les élections soient

organisés dans des conditions régulières permettant notamment à tous de mener une campagne libre et démocratique, d'insister pour que la nouvelle loi sur la presse soit promulguée avant le référendum, de suivre de près la préparation du retour à la vie démocratique notamment en ce qui concerne les partis politiques et la loi électorale.

Le vote de la résolution est intervenu, après un débat de huit heures étalé sur trois séances dont une de nuit, avec 66 voix pour, une contre (M. Gulek, Turquie) et 40 abstentions. Ces dernières sont le fait de la plupart des conservateurs britanniques et des gaullistes français.

DANEMARK: COALITION DE DROITE

Les partis conservateur, radical et libéral-agricole se sont mis d'accord pour la constitution d'un gouvernement majoritaire de coalition, a déclaré hier le leader radical Baunsgaard.

BONN ET BELGRADE RENOUE

Le secrétaire à l'information auprès du Conseil exécutif fédéral yougoslave a publié, en début d'après-midi, une « déclaration commune sur le rétablissement des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et l'Allemagne fédérale », à 11 h. 30 GMT. Les deux gouvernements, précise le texte publié à Bonn et à Belgrade, « se sont accordés pour rétablir aujourd'hui leurs relations diplomatiques. Ils ouvriront, dès que possible,

des représentations diplomatiques au rang d'ambassades et échangeront des ambassadeurs. « Les deux gouvernements sont convaincus que le rétablissement des rapports contribuera à promouvoir et à élargir les relations communes. Ils sont également convaincus que leur décision correspond au besoin de renforcer la coopération pacifique entre les Etats d'Europe et contribuera de façon positive au processus de détente en Europe. »

«Minerve» et «Dakar»: Plus d'espoir

Le commandant Beaufort, porte-parole du préfet maritime de Toulon, a déclaré: « Les chances de retrouver vivants les membres de l'équipage du sous-marin «Minerve» sont maintenant nulles. Les opérations de recherches ne seront toutefois arrêtées que sur l'ordre du Ministère des armées. Il est du plus haut intérêt pour la marine nationale que cette épave soit retrouvée. Elle permettra de déterminer vraisemblablement les causes

de l'accident et d'en éviter le renouvellement. »

«Dakar»: On abandonne

D'autre part, l'aviation britannique a cessé mercredi soir les recherches entreprises pour retrouver le sous-marin israélien «Dakar». La RAF a en effet estimé qu'il n'y avait plus d'espoir de retrouver le sous-marin disparu entre Chypre et Israël.

Etat de siège au Vietnam

Si, à Saigon, les Américains semblent avoir repris la situation en main et «nettoyé» la ville des forces du FNL, selon des informations de source américaine, les Vietcong occupent encore jeudi matin, en totalité ou en partie, six villages au Vietnam du Sud. Selon ces informations, qui contredisent les rapports plus optimistes des premières heures de la journée, deux ou trois bataillons vietcong occuperaient complètement la ville de Ban Me Thuot, à 360 km. au nord-est de Saigon, sur les hauts plateaux, et Kien Hoa, dans le delta. A Kontum, sur les hauts plateaux, à 420 km. au nord-nord-est de Saigon, «les Vietcong occupent la moitié de la ville», a déclaré un porte-parole américain. A My Tho, la grande ville du delta, à 60 km. au sud-ouest de

Saigon, les Vietcong occupent de larges secteurs de la ville. De même dans Chaa Phu, chef-lieu de la province de Chau Doc, sur la frontière cambodgienne. Enfin, à Hué, les combats continuent dans la citadelle où flotte un drapeau vietcong.

Les combats ont repris à l'aube sur les hauts plateaux. Vietcong et Nord-Vietnamiens ont en effet déclenché de nouvelles attaques d'artillerie et d'infanterie contre les positions américaines et gouvernementales de Kontum et de Pleiku, mais surtout à Tan Canh, chef-lieu de district situé à 5 km. de la base de Dak To.

Dans un discours diffusé par la radio de Dalat, le président Thieu a annoncé hier que l'état de siège avait été décrété dans tout le pays « jusqu'à nouvel ordre ».



Notre photo: soldats américains défendant l'Ambassade des USA à Saigon contre les Vietcong.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

Fidel Castro en conflit avec Moscou

La révolution cubaine de Fidel Castro a toujours suivi une voie indépendante. Les conditions de la prise du pouvoir et du renversement du régime policier de Batista ont été très différentes des expériences russes et Fidel Castro, au moment où il a vaincu, n'était pas communiste. Le Parti communiste cubain, qui s'était camouflé sous le nom de Parti socialiste populaire sous la dictature de Batista, était même hostile à l'action des guérilleros de Fidel Castro. Ce n'est qu'après sa victoire, et pour s'appuyer sur une grande puissance, que Fidel Castro s'est rallié au communisme et a noué des relations avec l'URSS, heureuse de mettre pied en Amérique, aux confins des Etats-Unis.

Lorsque le conflit idéologique entre l'URSS et la Chine communiste éclata, on pensait généralement que Fidel Castro se rangerait du côté chinois. Ses conceptions concernant l'offensive anti-impérialiste au moyen de guérillas correspondaient aux méthodes militaires chères à Mao. Cependant, Fidel Castro comprit qu'il serait plus largement secouru et protégé contre les Etats-Unis par l'URSS que par le gouvernement de Pékin. C'est la raison profonde de sa décision de soutenir le Kremlin contre les communistes chinois.

Ces relations amicales se sont détériorées au moment du conflit américano-soviétique au sujet des missiles atomiques que les Russes voulaient implanter à Cuba. La reculade de Khrouchtchev devant Kennedy fut ressentie par Fidel Castro comme une trahison de la révolution cubaine et une capitulation de l'URSS devant l'impérialisme américain. On se souvient que Mikoyan, alors un des membres les plus importants du Bureau politique soviétique, resta en vain six semaines à La Havane, dans le but de calmer Fidel Castro et de lui faire digérer cet affront.

Les relations de Fidel Castro avec le régime de Mao se gâtèrent aussi parce que Mao ne tint pas les engagements pris par lui pour l'échange de riz chinois contre le sucre cubain. Il n'envoya qu'une partie du riz promis pour le sucre reçu. Fidel Castro fit contre le nationalisme chinois un réquisitoire violent lors de la conférence des pays en voie de développement, à La Havane, organisée encore par Ben Barka. La mise en pratique des théories de «Che» Guevara concernant la guérilla et la guerre révolutionnaire indisposa le Gouvernement russe. Il devenait évident que la révolution cubaine s'en-

gageait dans la voie préconisée pour l'Asie et l'Afrique par Mao. L'URSS, malgré sa puissance, ne pouvait soutenir militairement et financièrement les guérillas dans le monde entier. Celles d'Amérique latine, en particulier, qui compromettaient ses relations avec les Etats-Unis, bases de la coexistence pacifique.

L'été dernier déjà, à la grande conférence de l'Organisation de solidarité latino-américaine (OLAS), des critiques violentes furent adressées aux communistes russes et Fidel Castro, invité d'honneur aux fêtes commémoratives du cinquantième de la Révolution russe, refusa de se rendre à Moscou et envoya un ministre inconnu auquel les Russes ne donnèrent même pas la parole.

Dernièrement eut lieu, à La Havane, une conférence culturelle internationale avec les Russes que les Russes ne participèrent pas activement.

Fidel Castro créait un nouveau centre de direction du mouvement communiste international, opposé aussi bien à Moscou qu'à Pékin. La séance du Comité central du Parti communiste de Cuba qui vient d'avoir lieu semble vouloir couper définitivement les derniers liens entre Castro et les Russes. Les anciens communistes cubains, comme aussi les partis communistes de l'Amérique latine, n'ont pas suivi Castro et «Che» Guevara. Ils ont dénoncé, au contraire, ces guerres de partisans comme partant d'une analyse erronée de la situation révolutionnaire en Amérique latine. En Colombie, au Vénézuéla, en Bolivie, au Pérou et ailleurs les marxistes communistes ne soutinrent pas et même se désolidarisèrent publiquement des guérilleros. Pour «Che» et Fidel Castro, c'était une trahison comme aussi les relations diplomatiques et commerciales de l'URSS avec les gouvernements latino-américains corrompus. Fidel Castro vient donc d'exclure du Parti communiste cubain onze militants en vue, parmi lesquels deux membres du Comité central, tous anciens communistes, qui critiquaient la tactique des guérilleros et l'hostilité croissante de Fidel Castro envers l'URSS. Le Comité central décida aussi, démonstrativement, de ne pas participer à la conférence des partis communistes organisée par Moscou et ses satellites.

Comment réagira l'URSS? Elle livre à Fidel Castro toute l'essence dont Cuba a besoin et quantité de biens de consommation. Si elle cesse ses livraisons, la situation de Cuba deviendra catastrophique. Fidel Castro a certain-

nement réalisé des réformes remarquables, il a en particulier développé l'instruction, la vie culturelle, les sports. Il a su enthousiasmer la jeunesse qui est prête à de grands sacrifices. Mais on ne nourrit pas un peuple d'enthousiasme. L'économie, la base d'un régime socialiste, est encore rudimentaire. L'industrie, même l'industrie des produits de consommation courante, la production alimentaire dans un pays pourtant fertile, sont notoirement insuffisantes. Le premier effort d'industrialisation fut abandonné. Les denrées de première nécessité restent rationnées. Le régime communiste organisé par «Che» et Fidel Castro ressemble au communisme de guerre de la Russie des soviets dans les premières années de la révolution. Toute la production est remise gratuitement ou réquisitionnée par l'Etat, qui répartit cette production également. Fidel, comme Mao, affirme qu'il ne faut pas de stimulants matériels pour accroître la production. Donc pas de salaire selon le travail fourni; l'enthousiasme révolutionnaire doit suffire à augmenter la productivité, le stimulant idéologique! Un tel régime où chacun produit selon ses capacités et reçoit selon ses besoins n'est possible, comme l'a déjà dit Marx, que dans une économie d'abondance de biens et non dans un régime de disette. Le travailleur le plus convaincu et le plus enthousiaste se lasse de faire l'effort au travail avec le ventre creux et l'homme a besoin d'une vie personnelle à côté de la vie collective la plus intense et diverse.

Si Fidel Castro rompt les relations avec l'URSS, qui soutiendra ce régime qui ne se suffit pas à lui-même? qui achètera le sucre cubain sur lequel Fidel porte actuellement son plus grand effort? Les Etats-Unis et la plupart des pays latino-américains boycottent Cuba et les stocks de sucre s'accumulent dans les pays producteurs.

Les communistes exclus du Parti communiste vont passer en tribunal pour activité contre-révolutionnaire. Castro va-t-il installer un régime d'exécution sommaire? Il a laissé partir les contre-révolutionnaires bourgeois vers les Etats-Unis et le Mexique. Condamnera-t-il à mort les communistes qui critiquent sa politique? Est-ce une diversion à la pénurie de vivres?

La révolution cubaine méritait mieux que de sombrer dans l'arbitraire et la violence.

JULES HUMBERT-DROZ.

EN QUELQUES LIGNES

● BERLIN. — M. Ulbricht a présenté lundi matin à la Chambre du peuple le projet de la « nouvelle Constitution socialiste de la RDA » dont il affirme qu'elle est « la plus démocratique des Constitutions des pays d'Europe occidentale ».

● LONDRES. — Le Gouvernement britannique vient d'assouplir légèrement ses restrictions sur les exportations de capitaux aux fins d'investissements, afin de faciliter les ventes de biens et de services à l'étranger.

● FLORENCE. — Le professeur Devoto, recteur de l'Université de Florence, a annoncé, mercredi, sa démission, après l'intrusion de la police dans les locaux universitaires, la nuit précédente. Les étudiants avaient organisé une marche de protestation et deux d'entre eux furent arrêtés. Au nombre de 3000, ils avaient manifesté contre l'attitude des magistrats à l'égard de leurs demandes pour une réforme universitaire.

● NAURU. — L'île polysienne de Nauru, au sud des Marshall, est devenue indépendante mercredi. Le président du nouvel Etat a été désigné en la personne d'un forgeron de 46 ans, le chef Deroburt. Celui-ci a aussitôt déclaré qu'il ne solliciterait pas son admission à l'ONU... L'île compte 5000 habitants, dont la moitié d'aborigènes.

● LONDRES. — Plus de cent parlementaires travaillistes se sont prononcés, mercredi soir, pour la convocation d'une conférence sur les problèmes de la sécurité européenne.

● GENEVE. — La République socialiste fédérative de Yougoslavie a adhéré au protocole relatif au statut des réfugiés. Cette adhésion porte à dix le nombre des Etats qui ont adhéré à cet instrument juridique qui est entré en vigueur en octobre 1967.

● TOKYO. — Un membre du Comité central du Parti communiste nord-coréen a laissé entendre mercredi que son pays était disposé à discuter de l'affaire du «Pueblo» à une séance de la Commission militaire d'armistice en Corée, à Panmunjon. Pendant ce temps, les consultations engagées entre les membres du Conseil de sécurité sur l'affaire du «Pueblo» continuent à piétiner et on se refuse à toute prévision sur la possibilité d'une réunion du conseil dans les jours à suivre.

● PARIS. — Une véritable scène de western s'est déroulée mercredi soir en plein Paris: trois hommes armés de mitraillettes qui en poursuivaient un autre, l'ont attaqué et blessé à l'intérieur d'un autobus dans lequel il s'était réfugié. L'homme qui a été blessé est un repris de justice, interdit de séjour, A. Merdinian, 35 ans, originaire de Nice. Les recherches effectuées pour retrouver ses agresseurs sont demeurées vaines.

● VARSOVIE. — On apprend à Varsovie de source généralement bien informée qu'environ 50 étudiants ont été arrêtés mardi soir, pour avoir participé à une manifestation de protestation contre la disparition de l'affiche d'une pièce d'Adam Mickiewicz, dans laquelle cet auteur polonais du siècle passé dénonce le colonialisme russe.

● ROCHESTER. — Un tableau de Rembrandt, «Portrait d'un Jeune Homme», évalué à quelque cent mille dollars, a disparu la nuit dernière du Musée Eastman de Rochester (Etat de New York).

● WASHINGTON. — L'incendie qui, le 27 janvier 1967, a causé la mort de trois cosmonautes au cap Kennedy est imputable à l'«excès de confiance et au laisser-aller», déclare le rapport de la Commission d'enquête.

● ROME. — Les employés des administrations municipales et provinciales d'Italie ont déclenché mercredi une grève de 24 heures pour appuyer leurs revendications de salaires.

● LONDRES. — Vingt-quatre des vingt-cinq «rebelle» travaillistes qui s'étaient abstenus de voter la confiance au gouvernement Wilson sur le programme des compressions budgétaires le 18 janvier dernier ont été suspendus pour un mois par le groupe parlementaire travailliste.

● JOHANNESBURG. — M^{me} Hilda White, 32 ans, qui avait subi récemment la première double transplantation de valvules cardiaques tentée en Afrique du Sud, est morte mercredi soir.

● ROME. — Trente-quatre mille fiches avaient été établies par le SIFAR (service secret italien) en dehors de ses prérogatives normales, a déclaré M. Aldo Moro, président du Conseil italien. Le président du conseil a dit que son gouvernement était opposé à l'ouverture d'une enquête parlementaire et posera la question de confiance jeudi.

● ATHÈNES. — Le ministre grec de l'information a annoncé mercredi que «les journaux jouiront à l'avenir d'un peu plus de liberté» dans la publication des nouvelles.

● LA PAZ. — Une crise ministérielle a éclaté en Bolivie où, hier soir, l'ensemble du cabinet a présenté sa démission.

● DUESSELDORF. — Une femme âgée de 103 ans vient de subir avec succès une opération à la suite d'une fracture du col du fémur.

● CAGLIARI. — Double enlèvement sans précédent en Sardaigne: huit bandits masqués, fusil en main, ont enlevé un médecin et un vétérinaire de Bortigalli, près de Nuoro, alors qu'ils sortaient avec plusieurs amis, de la maison du maire.